



# CORCELLES EN-BEAUJOLAIS



JANVIER  
2012

# NOS CONSCRITS DE LA CLASSE EN 2



Photo Chaintreuil

*De haut en bas et de gauche à droite*

**19 ans :** Laurène REMUET, Virginie BORBELY, Amélie BOUC, Jonathan JANIN, Carole LAVILLE, Tifani MANIN, Jordan SABY, Jordan DORME, Vincent LEFEVRE

**20 ans :** Rudy DEAL, Samy KHALFANE, Guillaume SABLY, Adrien LAVILLE, Florent DURAND, Isabelle GUILLIN, Marie VIGNARD, Morgane REMUET, Julien D'ANDREA, Sybille SANITAS

**30 ans :** Marie-Aimée BONJOUR, Céline DEPARDON, Claire MONNET, Nelly FENOY, Rémy BONJOUR, Vanessa MILLET, Guillaume LAMURE, Caroline LAROCHE, Hugo MATRAY, Estelle ROLLET, Stéphane CHENEVIER

**40 ans :** Jean-Yves COURTOIS, Isabelle FOLLEAS, Eric MUTIN, Xavier MEUNIER, Séverine PICARD, Jean-Christophe PALAIS, Lilian DORME,

**50 ans :** Danièle EMERIAU,

**60 ans :** Pascale DORME, Gérard ROLLET, Mireille DRAVET, Gérard BORJON-PIRON

**10 ans :** Jeanne COLLIN, Raphaël PUJOL, Charline COURTOIS, Alicia LARANJEIRA BEDULHO, Elea LECOQ, M. Le maire, Jean-Marie PERRIAUD, Jean-Claude DURAND POUURET, René CIMETIERE, Julien MUSY, Alicia SABY, Solène DRAVET, Eliot FLORES, Maëlle DONZEL

# MOT DU MAIRE

Il faut croire en l'avenir.

En ces premiers jours de l'année, nous nous devons d'être prudents, réalistes mais optimistes et c'est dans cet esprit que je vous souhaite, au nom du conseil municipal et du personnel communal, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, de courage et de réussite dans vos projets.

Selon les médias, nous courons à la catastrophe. Les fondements mêmes de l'Europe sont menacés, notre monnaie est attaquée et pour rembourser nos dettes, nous contractons d'autres emprunts. Ce constat peu optimiste ne doit pas nous faire oublier certaines valeurs:

- la détermination: c'est un moteur essentiel qui doit nous aider à sortir de cette crise.
- la rigueur, le dynamisme, le courage et la créativité nous permettront d'avancer, de maintenir nos objectifs et de les réaliser.

C'est en tout cas dans cet état d'esprit que travaille le conseil municipal.

Vous constaterez à la lecture de ce bulletin que l'année 2011 reflète mes propos: la prudence en terme de dépenses, la volonté d'optimiser nos ressources et notre capacité d'accueil: c'est le cas pour la transformation du logement situé au-dessus de la salle des fêtes en deux unités locatives, l'utilisation des combles étant possible (début des travaux au premier semestre). La rigueur, la clarté, l'équité nous guident dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et nous vous avons invités à plusieurs réunions publiques. La valorisation de notre village n'est pas possible sans un minimum de dynamisme, et cela a été le cas en 2011 grâce à des événements tels que la visite de nos communes jumelles d'Aydat (63) et de Marennes (17) et la venue à deux reprises à Corcelles-en-Beaujolais de deux délégations de Corée du Sud. Dans ce même contexte, n'oublions pas le tracé de nos sentiers pédestres qui s'achève, il reste juste à définir l'implantation des poteaux de direction puis leur pose.

L'année 2012 sera principalement consacrée à la construction de la nouvelle station d'épuration, d'un coût prévisionnel de 950 000 € TTC, à la charge de notre budget annexe de l'assainissement. Ce budget s'équilibre seul, ses ressources provenant essentiellement des taxes prélevées sur les usagers de ce service, des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département du Rhône, mais aussi des emprunts qu'il a fallu contracter. Et pour assurer le remboursement des annuités, l'équipe municipale a augmenté le droit de raccordement au réseau collectif ainsi que la part communale de la surtaxe prélevée sur la facture d'eau de l'usager (abonnement annuel et coût du mètre cube d'eau usée rejetée). 2012 sera aussi une année de réflexion sur l'aménagement d'ensemble de tous les terrains municipaux au cœur du village. Des travaux qu'il faudra échelonner compte tenu de la rigueur budgétaire. Le point sera fait lors d'un prochain bulletin municipal. En matière de réforme territoriale, les débats se sont avérés constructifs pour notre secteur puisque le dernier schéma de regroupement proposé par le préfet rassemble en une seule Communauté de communes: la CCRB (Communauté de communes de la Région de Beaujeu), la CCBVS (Communauté de communes Beaujolais Val de Saône) et une commune du Haut Beaujolais, Cenves. Cette proposition de territoire unique reste très proche des souhaits exprimés par les élus de ces différents territoires. Notre volonté forte de créer, dans le cadre de cette réforme, un territoire cohérent et pertinent, a été entendue et comprise et nous ne pouvons que nous en féliciter et envisager l'avenir avec optimisme.

Avec mes amitiés,

Jean-Paul CHEMARIN

DANS CE NUMÉRO...

- 1 MOT DU MAIRE
- 2 ACTIVITÉS MUNICIPALES 2011
- 10 COMMISSIONS COMMUNALES
- 15 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 16 LA VIE DES SOCIÉTÉS
- 22 INFORMATIONS PRATIQUES
- 27 RÉTROSPECTIVE
- 29 NOS CORCELLONS À L'HONNEUR

## MAIRIE

124 rue de la mairie  
69220 Corcelles-en-Beaujolais  
Tél. 04 74 66 03 48 - Fax 04 74 66 24 55  
secretariat@corcelles-en-beaujolais.mairies69.net  
corcellesenbeaujolais.com

**OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC**

Lundi et jeudi: 9 h - 12 h / 14 h - 19 h  
Vendredi: 13 h - 16 h



# ACTIVITÉS MUNICIPALES 2011

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER

### • DÉMISSION DE M. LIONEL FALCHERO DE SA FONCTION D'ADJOINT AU MAIRE

Par courrier en date du 7 janvier 2011 enregistré par les services de la mairie le 11 janvier 2011, M. Lionel FALCHERO, deuxième adjoint, a informé M. le Maire qu'il ne pouvait plus s'investir au sein de la commune en qualité d'adjoint mais qu'il souhaitait cependant conserver sa fonction de conseiller municipal. M. le Maire précise qu'il sera procédé à la convocation du conseil municipal après que cette démission soit devenue définitive, en vue de l'élection d'un nouvel adjoint.

### • URBANISME

La commission communale travaille actuellement à la phase 2 de la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols), à savoir la mise en place du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), document primordial qui détermine le projet communal pour les années à venir.

Toutefois, il s'avère nécessaire et prudent de définir d'ores et déjà certaines orientations urbanistiques sur des secteurs bien identifiés du bourg, et ceci avant l'arrêt du PADD.

Le cabinet d'études LATITUDE fournira un projet pour la prochaine réunion du conseil municipal prévue le 28 février prochain.

### • DÉLIBÉRATION N° 1 – OBJET : FINANCES COMMUNALES PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Préalablement au vote du budget primitif 2011, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal décide d'autoriser le maire, en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2010, à savoir :

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : crédits votés 12 312 € soit un quart = 3 078 €

Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : crédits votés 70 621 € soit un quart = 17 655 €

Chapitre 23 (immobilisations en cours) : crédits votés 303 943 € soit un quart = 75 985 €

### • DÉLIBÉRATION N° 2 – OBJET : FINANCES COMMUNALES CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION Demande de subvention au titre de la DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE Octroi d'une dotation de M<sup>me</sup> Élisabeth LAMURE, sénatrice du Rhône

Le conseil municipal,

Vu la mise en demeure préfectorale du 28/06/2007 rappelée le 11/12/2007, considérant que la commune doit impérativement se mettre en conformité avec la Directive ERU du 21/05/1991 et répondre aux contraintes réglementaires édictées par l'arrêté préfectoral n°2003-4113 de décembre 2003,

Vu le rapport d'avant projet établi en avril 2010 par le Cabinet POYRY, titulaire d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le compte de la commune de Corcelles-en-Beaujolais, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir valablement délibéré,

APPROUVE le rapport d'avant projet établi en avril 2010 par le Cabinet POYRY, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration,

APPROUVE l'opération de construction d'une nouvelle STEP communale

APPROUVE le montant estimatif prévisionnel de cette opération, valeur avril 2010 soit un coût d'investissement de HT 930 000 € pour la filière retenue « filtres plantés de roseaux »

SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire sur cette opération dont le plan de financement prévisionnel est le suivant

Aide du conseil général sur un montant de dépense subventionnable HT de 350 000 € .....	175 000 €
Aide éventuelle de l'Agence de l'Eau 30 %.....	279 000 €
AIDE AU TITRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE.....	20 000 €
Emprunt communal.....	456 000 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL.....</b>	<b>930 000 €</b>

PRÉCISE que ces travaux n'ont pas connu un commencement d'exécution à ce jour.

REMERCIÉ encore très vivement M<sup>me</sup> Élisabeth LAMURE de son soutien.

### DÉLIBÉRATION N° 3 –

#### OBJET : GESTION DES AFFAIRES COMMUNALES

#### Rapport du maire sur l'usage des délégations qu'il a reçues du conseil municipal

Le conseil municipal a entériné les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées, à savoir la signature, le 04/01/2011, du bon de commande pour la mise à jour du zonage d'assainissement et sa mise à l'enquête publique, avec le prestataire POYRY ENVIRONNEMENT 55 rue de la Villette 69425 Lyon cedex 03, pour un coût total HT de 1 720 €.

### DÉLIBÉRATION N° 4 –

#### REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la bibliothèque est intégralement gérée par des bénévoles qui se dévouent sans relâche depuis de très nombreuses années.

Cette bibliothèque fonctionne excessivement bien grâce à cette équipe de passionnés.

Ces dernières années, les membres ont de surcroît été obligés de s'adapter à l'informatisation de la bibliothèque et ont travaillé à la pose de codes-barres sur chaque livre détenu dans les locaux, ce qui représente un travail conséquent. Les membres de l'équipe n'ont jamais demandé aucune rémunération.

M. le Maire propose que la commune manifeste sa reconnaissance sous une forme qui reste à déterminer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir valablement délibéré,

– propose d'offrir un repas en 2011 à chaque personne bénévole gérant la bibliothèque municipale de Corcelles-en-Beaujolais, au restaurant Auberge de Corcelles. La liste réactualisée des bénévoles sera transmise en Mairie.

### QUESTIONS DIVERSES

#### et information du conseil municipal, tour de table

#### RÉAMÉNAGEMENT DU LOGEMENT SITUÉ AU-DESSUS DE LA SALLE DES FÊTES

– le devis de M. Michel TOUTANT, métreur en bâtiment, économiste de la construction, d'un montant total HT de 2 600 €, est retenu pour réaliser un relevé de mesures et mises au net de l'intégralité du bâtiment. Il fournira une esquisse avant-projet-sommaire pour 3 possibilités d'aménagement de l'appartement, ainsi qu'un plan-projet côté avec vues en plan et coupe. Ces pièces aideront à la décision des élus sur la solution à retenir, et serviront aux artisans pour leurs devis et travaux. Une candidature pour la location est déjà parvenue en mairie. Tout choix étant



prématuré, les offres seront donc stockées provisoirement.

À noter qu'il n'est pas donné suite, à la majorité des membres présents, à la demande du dernier locataire d'obtenir une compensation financière pour certains travaux qu'il aurait réalisés à ses frais.

**ASSAINISSEMENT** – Excellente nouvelle: le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau déposé début janvier 2011 auprès de la Police de l'Eau, vient d'être accepté. Ces pièces sont affichées en mairie et sur le site internet municipal. Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration peuvent donc démarrer.

À noter qu'une visite sur le terrain est programmée le 19 février à 10 h dans le cadre d'éventuelles conventions de passage à établir pour la canalisation de rejet.

Dans le courant du mois de mars, la SDEI emmènera les élus intéressés visiter une station d'épuration de type rhizopur, la date retenue parmi les 3 proposées sera communiquée le moment venu (4, 18 ou 25 mars).

Enfin, un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre POYRY sera conclu, pour une rémunération supplémentaire de 6 768.35 € HT.

**SENTIERS PÉDESTRES** – L'aménagement du sentier « Entre Saône et Vignes », parcourant les communes de Corcelles-en-Beaujolais, Dracé et Lancié, se précise. La dénomination proposée est acceptée.

**DIVERS** – Le stationnement de certains véhicules indécents devient préoccupant, notamment devant le groupe scolaire. La commission va se pencher sur ce problème. Les élèves de l'école publique du village ont adressé une carte postale de leur lieu de villégiature (classe de neige).

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE A 22 HEURES.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2011 - 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE

### ÉLECTION D'UN QUATRIÈME ADJOINT AU MAIRE

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs en la personne de M<sup>me</sup> VIGREUX et M. JAMBON.

#### NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de M. CHEMARIN Jean-Paul, maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection d'un quatrième adjoint, en remplacement de M. FALCHERO démissionnaire de son poste de 2<sup>e</sup> adjoint.

M. le Maire a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a maintenu à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### ÉLECTION D'UN QUATRIÈME ADJOINT

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote: NÉANT

Nombre de votants: TREIZE

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau: UN

Nombre de suffrages exprimés: DOUZE

Majorité absolue: SEPT

Ont obtenu:

- M<sup>me</sup> Yvette CHATELET épouse DUCLOS, DOUZE VOIX.

- M<sup>me</sup> Yvette CHATELET épouse DUCLOS a été proclamée QUATRIÈME ADJOINTE et immédiatement installée.

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

Néant

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2011 - 2<sup>ÈME</sup> PARTIE

### DÉLIBÉRATION N° 2 – OBJET : FINANCES COMMUNALES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 22/2008 en date du 14/04/2008, le conseil municipal avait voté les taux applicables aux montants des indemnités de fonction du maire et des adjoints.

M. Lionel FALCHERO ayant démissionné de sa fonction d'adjoint au maire et sa démission ayant été acceptée par M. le Préfet du Rhône le 02/02/2011, il a été pourvu à son remplacement par M<sup>me</sup> Yvette DUCLOS lors d'une élection le 28/02/2011 à 19h00.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir mettre à jour l'annexe 1 à la délibération n°22/2008 du 14/04/2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le procès-verbal de l'élection d'un quatrième adjoint en date de ce jour,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité de ses membres,

(M<sup>me</sup> Yvette DUCLOS, adjointe au maire nouvellement élue, est sortie de la salle et n'a pas participé à cette délibération),

MODIFIE l'annexe 1 ainsi qu'il suit:

INDICE BRUT TERMINAL DE L'ÉCHELLE INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	M. JEAN-PAUL CHEMARIN	M <sup>ME</sup> HÉLÈNE CEZARUK ÉPOUSE ROLLET	M <sup>ME</sup> GARON ÉPOUSE DEPARDON ELIANE	M. JACQUES BOULON	M <sup>ME</sup> CHATELET ÉPOUSE DUCLOS YVETTE
	Maire	1 <sup>ère</sup> adjointe	2 <sup>e</sup> adjointe	3 <sup>e</sup> adjoint	4 <sup>e</sup> adjoint
Indice de référence	Taux octroyé	Taux octroyé	Taux octroyé	Taux octroyé	Taux octroyé
1015	31 %	8.25 %	8.25 %	8.25 %	8.25 %

### DÉLIBÉRATION N° 3 – OBJET : PERSONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

#### DEMANDE D'ADHÉSION DE L'ENSBAL AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHÔNE POUR LA GESTION DE SON PERSONNEL

Le conseil d'administration de l'École Nationale Supérieure des Beaux-arts de Lyon (ENSBAL) a, par délibération du 26/01/2011, émis le souhait d'adhérer au CDGFPT pour la gestion de son personnel.

Conformément à l'article 30 du décret n°85-643 du 26/06/1985 relatif aux CDG, l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au CDG sont invités à faire valoir leur droit à opposition à cette demande, dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité de ses membres,

**ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'adhésion de l'ENSBAL au CDGFPT pour la gestion de son personnel.

### DÉLIBÉRATION N° 4 – OBJET : ASSAINISSEMENT

#### DROIT DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (autrement nommé PRE: Participation pour Raccordement à l'Égout)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Corcelles-en-Beaujolais a fixé le montant du droit de raccordement au réseau communal du « tout à l'égout » dit PRE ainsi qu'il suit chronologiquement:

DATE DÉLIBÉRATION	MOTIF	MONTANT
13/10/1975	Mise en place d'une première redevance avec la construction d'une station d'épuration	76.22 €
22/06/1990	Mise en place d'un tarif spécifique pour les nouveaux abonnés du hameau d'Orcel (4 <sup>e</sup> tranche)	381.12 €
29/0/1996	Uniformisation du tarif sur l'ensemble du réseau collectif	381.12 €
02/03/2009	Construction d'une nouvelle STEP	1 500.00 €

Monsieur le Maire rappelle que pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service d'un égout auquel ces immeubles doivent être raccordés, l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique permet à la commune d'astreindre les propriétaires concernés à verser une participation (PRE) s'élevant au maximum de 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire (les travaux de mise en conformité d'une installation d'assainissement individuel sont aujourd'hui évalués entre 8 500 et 9 500 € HT).

Cette participation (PRE) permet en effet de tenir compte de l'économie réalisée par lesdits propriétaires qui n'ont pas eu, du fait de leur branchement à l'égout, à installer un dispositif d'assainissement individuel.

Le fait générateur de la participation pour raccordement à l'égout (PRE) est le permis de construire ou, le cas échéant, le permis de lotir ou document en tenant lieu.

Il rappelle aussi que la commune est actuellement en phase de réaliser les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,



**DÉCIDE** de porter le montant du droit de raccordement (PRE) au réseau collectif d'assainissement à 2 500 € sur l'ensemble du réseau. Cette recette sera imputée à l'article 704 du budget annexe de l'Assainissement.

### DÉLIBÉRATION N° 5 – RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par l'assemblée, à savoir : 1-Décision de non préemption sur le bien cadastré AL 367 situé au 131 rue de la mairie pour 1 197 m<sup>2</sup>.

### DÉLIBÉRATION N° 6 – URBANISME – MISE EN PLACE D'ORIENTATIONS AVANT LA FINALISATION DU PLU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le futur PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en bonne voie de réalisation puisque le cabinet d'études LATITUDE UEP, mandaté par la commune, vient de remettre une proposition de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dans sa version provisoire, arrêtée au 12/02/2011.

Les orientations de ce projet global ont été travaillées par la commission PLU en fonction des objectifs définis par la municipalité.

Ce document fait l'objet d'un débat en conseil municipal. Puis il sera traduit dans un projet réglementaire. La poursuite de la procédure du PLU nécessitera encore quelques mois.

M. le Maire rappelle que la commune de Corcelles-en-Beaujolais, dans le cadre du PLU, mène une réflexion sur le renforcement de la centralité. Ce renforcement est inscrit comme un axe prioritaire du PADD. Il passe par les orientations suivantes :

- renforcement de l'offre résidentielle, dont l'offre locative et l'offre en logements sociaux; cette nouvelle offre résidentielle devra aussi permettre de développer une forme urbaine s'intégrant au village: alignements bâtis, hauteurs en proportion et en harmonie avec les hauteurs existantes
- réorganisation des espaces publics à partir de la salle des fêtes et amélioration de leurs qualités fonctionnelles, urbaines et paysagères, notamment une aire de jeux est envisagée dans le village ainsi qu'une halle mutualisant les fonctions festives, les animations...
- renforcement de l'offre en équipements publics: réorganisation et regroupement/modernisation des écoles et de la cantine scolaire pouvant nécessiter leur déplacement, renforcement et extension des équipements sportifs
- mise en place d'une offre en logements adaptés aux besoins des personnes âgées dans le village
- ouvrir la possibilité de renforcer les commerces et les services dans le village dans les nouvelles constructions
- réorganiser les déplacements dans le village en créant des parcours dédiés aux piétons et aux cyclistes entre les quartiers d'habitat, l'école, les terrains de sports, la salle des fêtes, la mairie etc.
- préserver les structures paysagères d'intérêt patrimonial identifiées dans le PLU: alignements végétaux, alignements bâtis, harmonie des hauteurs, travail sur les espaces de transition entre l'espace privatif et la rue évitant les fronts de garages sur rue (cette protection paysagère du village constitue un axe du PADD).

Ce renforcement et cette organisation du village relèvent de l'intérêt général et devraient permettre de diversifier les fonctions urbaines, faciliter les déplacements et renforcer la mixité sociale et générationnelle.

À ce titre, différents secteurs ont été identifiés comme "stratégiques" pour le développement du village tant sur le plan des fonctions qu'ils doivent accueillir que de la forme urbaine à mettre en place.

Des orientations d'aménagement et de programmation sont mises en place dans le cadre du PLU en cours d'étude sur ces secteurs, mais elles ne s'appliquent qu'avec la finalisation du PLU. De façon à ne pas obérer l'avenir du centre village avec des opérations de constructions qui seraient contraires au projet de centralité ou qui rendraient impossible sa mise en œuvre, il est proposé au conseil municipal de valider ces orientations d'aménagement avant la finalisation du PLU.

En effet, la physionomie du centre-bourg évolue rapidement aujourd'hui: de nombreuses zones U et NA se sont débloquées ou sont en instance de l'être rapidement et les prescriptions du POS de 1984 toujours en vigueur

aujourd'hui ne sont plus adaptées à l'évolution du territoire communal, ni aux nouvelles réglementations en matière d'urbanisme (Grenelle2).

C'est pourquoi, afin de maintenir une cohérence d'ensemble du village, il est indispensable de mettre en œuvre ces orientations particulières dans les secteurs identifiés dans le projet de PLU et son PADD, en application des orientations d'intérêt général exposées ci-avant.

Ces orientations permettront au Maire, si nécessaire, d'opposer un sursis à statuer sur les demandes d'autorisation d'occupation du sol qui, transmises avant la finalisation du PLU, contreviendraient à ces prescriptions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**IDENTIFIE et RÉPERTORIE** les orientations d'aménagement telles que figurant dans les annexes jointes à la présente délibération.

*QUESTIONS DIVERSES et information du conseil municipal, tour de table*  
**CIMETIÈRE** – La proposition de M. Michel TOUTANT, métreur en bâtiment, pour l'aménagement de la partie ouest du cimetière est étudiée. Deux projets sont à l'étude: l'élaboration d'un plan du cimetière conforme à la réalité, à partir d'un relevé de mesures et d'une « mise au net » du plan existant (forfait de 1 200 € HT) d'une part, et la conception d'un plan projet figurant l'implantation future des équipements funéraires (tombes, caveaux, colobarium pour champ d'urne, jardin du souvenir) pour un forfait de 1 200 € HT d'autre part.

**RÉAMÉNAGEMENT DU LOGEMENT SITUÉ AU-DESSUS DE LA SALLE DES FÊTES** – M. Michel TOUTANT, métreur en bâtiment, économiste de la construction, a terminé le relevé de mesures et mises au net de l'intégralité du bâtiment communal (plan de l'existant); il a fourni une esquisse avant-projet-sommaire présentant 3 possibilités d'aménagement de l'appartement, ainsi qu'un plan-projet côté avec vues en plan et coupe. Les élus retiennent le projet C qui consiste à réaliser deux appartements séparés, chacun en R+1 et R+2 comprenant cuisine, séjour, 2 chambres, bains. Le projet doit maintenant être affiné.

**AUBERGE DE CORCELLES** – Une subvention de 67 763 € a été obtenue du FISAC (Fonds d'Intervention pour Services, l'Artisanat et le Commerce).

**SENTIERS PÉDESTRES** – L'aménagement du sentier « Entre Saône et Vignes », parcourant les communes de Corcelles-en-Beaujolais, Dracé et Lancié, se concrétise: affichages de départ, vitrines, poteaux de balisage, fonds de plan...

**DIVERS** – L'installation de barrières et de bacs à fleurs est envisagée pour la partie nord de la rue de la mairie. Le Loto du Comité de Jumelage du 26 février a fait salle comble, les recettes permettront d'alimenter le compte de l'Association et de recevoir au mieux nos amis d'Aydat et de Marennes au week-end de Pentecôte.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE A 22 HEURES 15 MINUTES.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2011

### DÉLIBÉRATION N° 1 – OBJET: ORGANISATION TERRITORIALE

**Désignation de référents « sécurité routière » dans le cadre du PDASR (Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association des Maires du Rhône, la Préfecture et le Grand Lyon se sont engagés ensemble depuis plusieurs années dans une politique active de lutte contre l'insécurité routière.

Pour l'année 2011, il est proposé aux collectivités soucieuses d'agir dans ce domaine, de renforcer leur action en nommant un référent « sécurité routière » au sein de leurs assemblées; ce référent bénéficiera d'une formation au même titre que les policiers municipaux pour les collectivités qui en disposent.

Monsieur le Maire rappelle qu'en mars 2008, quatre élus municipaux avaient déjà été nommés en qualité de « responsables sécurité routière »; il s'agissait de M<sup>mes</sup> CLOIX et DUCLOS, et de MM DUCOTTET et JAMBON.

L'assemblée propose de les associer à l'action mise en place par l'Association des Maires du Rhône, la Préfecture du Rhône et le Grand Lyon, mission qu'ils acceptent; M. DUCOTTET, absent, sera contacté ultérieurement.

### DÉLIBÉRATION N° 2 – OBJET: FINANCES MUNICIPALES

**Demande de subvention présentée par le COTB (Comité d'Organisation du Tour du Beaujolais Cycliste)**



Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du COTB sollicitant une participation financière de cent euros pour l'organisation du 20<sup>e</sup> anniversaire du Tour du Beaujolais Cycliste, course qui sera disputée en trois étapes sur deux jours et partira le 21 mai 2011 de Villefranche-sur-Saône pour se terminer le dimanche 22 mai après midi à Villié-Morgon (passage sur notre commune). Une subvention de 100 € sera donc versée, comme l'an dernier, au COTB dont le siège social se situe en mairie de Saint-Étienne-des-Oullières.

### DÉLIBÉRATION N° 3 – OBJET: URBANISME

**Organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme,**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Corcelles-en-Beaujolais est engagée depuis février 1999 dans la révision de son POS (Plan d'Occupation des Sols); depuis les élections de mars 2008, la nouvelle équipe œuvre à la mise en place de son futur PLU (Plan Local d'Urbanisme). Cette procédure nécessite toutefois plusieurs étapes successives et notamment:

- la réalisation d'un **Diagnostic du territoire communal**, premier document s'insérant dans le futur PLU: son contenu a été mis en ligne sur le site internet municipal

- l'élaboration du **PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)**; cette pièce essentielle définit la politique d'ensemble de la commune et précise les différents projets d'aménagement; elle constitue le cadre de cohérence fondamental du PLU et des différentes actions de la commune dans le domaine de l'aménagement, du traitement des espaces publics et de l'urbanisme.

C'est ce dernier document qui est aujourd'hui présenté à l'assemblée municipale, afin qu'un débat s'engage sur son contenu, conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

M<sup>me</sup> Yvette DUCLOS, adjointe en charge de l'urbanisme, présente au conseil municipal les orientations générales du PADD, et ses objectifs:

1 – LA QUALITÉ DE VIE: PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE

1-1 Maîtriser et structurer le développement urbain et adapter le développement démographique aux capacités structurelles de la commune

1-2 Construire une centralité attractive dans un nouveau fonctionnement urbain

1-3 Valoriser le patrimoine bâti et paysager et préserver la biodiversité des espaces naturels

1-4 Créer des conditions favorables au maintien de l'agriculture dans un équilibre avec le développement urbain nécessaire à la commune

2 – LE DYNAMISME ET LA SOLIDARITÉ: ORGANISER UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ

2-1 Diversifier l'offre en logements

2-2 Intégrer les habitants sur le territoire communal

Le conseil municipal, après une large discussion sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), prend acte et n'émet aucune réserve sur le contenu de ce document. 3

### DÉLIBÉRATION N° 4 – RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par l'assemblée, à savoir:

1 – **Décision de non préemption** sur le bien cadastré AL 352 situé au Lotissement Le Clos de la Fontaine pour 505 m<sup>2</sup>.

2 – **Décision de non préemption** sur le bien cadastré AL 351 situé au Lotissement Le Clos de la Fontaine pour 536 m<sup>2</sup>.

#### QUESTIONS DIVERSES et information du conseil municipal, tour de table

**CIMETIÈRE** – M<sup>me</sup> Pierrette VIGREUX prend la charge du dossier de réaménagement du cimetière: élaboration d'un plan, mise en place d'équipements funéraires (tombes, caveaux, colombarium pour champ d'urne, jardin du souvenir).

**CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE DE RUGBY LOISIR VÉTÉRANS** – Le conseil municipal prend connaissance du courrier adressé par M. Richard JAMBON et M. Thomas BOUTIN, respectivement président et vice-président de l'Association, sollicitant l'autorisation d'utiliser le stade et ses équipements (vestiaires, douches...). Une réponse positive est émise, sous réserve que soient tenus les engagements contenus dans ladite lettre (respect des locaux, nettoyage après utilisation, extinction des chauffages et éclairage, etc).

**COURRIEL DE M. PHILIPPE JONCHIER FAISANT ÉTAT DE NUISANCES SONORES PAR L'AÉRODROME DE PIZAY** – M. Philippe JONCHIER communique un projet de courrier qu'il souhaiterait distribuer, avec l'accord de Monsieur le Maire, à ses voisins du hameau de Chassagne. S'agissant d'une démarche privée, Monsieur le Maire n'entend pas s'associer à cette action.

**DIVERS** – la commission des finances se réunira le lundi 11 avril 2011 à 19 heures pour les budgets 2011 (budget principal et budget annexe de l'assainissement).

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 18 avril 2011 à 19 heures.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE A 21 HEURES 50 MINUTES.

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011

#### COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010

Les comptes administratifs 2010 sont approuvés (Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment des votes), faisant apparaître des résultats excédentaires d'un montant de 115 114.47 € pour le **budget annexe de l'assainissement**, et de 118 394.32 € ramené à 107 589.01 € pour le **budget principal** compte-tenu du résultat des « Restes à Réaliser ».

Les comptes de gestion du receveur municipal pour 2010, identiques aux écritures communales, sont aussi approuvés à l'unanimité et les affectations des résultats sont entérinées.

#### BUDGET 2011

Le **budget annexe de l'assainissement** s'équilibre à 20 000 € en section d'exploitation et à 1 386 454 € en section d'investissement. Il comporte toutes les dépenses nécessaires à la réalisation de la nouvelle station d'épuration, réajustées en fonction des nouvelles contraintes liées au nouveau site d'implantation, la commune ayant dû acquérir un nouveau terrain situé hors zone d'inondabilité.

Le **budget principal** s'équilibre à 587 259 € en section de fonctionnement et à 366 856 € en section d'investissement, il a été réalisé sans augmentation des taux des impôts communaux qui restent fixés à 14.77 % pour la taxe d'habitation, 20.75 % pour la taxe sur le foncier bâti et 37.12 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Ce budget comporte, prioritairement: la création après réhabilitation et mise aux normes, de deux appartements locatifs dans le bâtiment municipal situé sur la place de Saint-Laumer, l'aménagement du centre du village, l'achat de 80 m<sup>2</sup> de terrain non bâti à usage de cheminement piétonnier dans le centre bourg, la rémunération (solde) du cabinet LATITUDE UEP chargé d'assister la commune dans la transformation de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'acquisition d'un camion-benne pour les services techniques, l'achat de plusieurs matériels et mobiliers nécessaires aux services municipaux et aux écoles. Différents travaux sur les bâtiments sont programmés, tels la réfection de la façade côté nord de la salle des fêtes, très abîmée après la démolition de l'Éventail, des travaux dans les salles de classe, l'aménagement du cimetière et l'achat d'une base pour colombarium

La contribution communale à verser au SYDER (Syndicat d'Énergies du Rhône) continuera d'être inscrite au budget communal (elle peut en effet être fiscalisée); pour 2011, elle s'élève à 32 921 € (montant 2010 : 20 203.04 €). La contribution municipale au Syndicat de Voirie s'élève à 15 138 € (contre 17 155 € en 2010).

Les subventions de fonctionnement ont été votées, d'un montant de 12 207 € en faveur des associations du village, et de 2 104 € pour les autres.

À noter que la commune continue de bénéficier de la récupération de la TVA de l'année n-1 dans le cadre du **Plan de Relance de l'Économie**.

**RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL** – Aucune suite n'a été donnée aux DIA déposées pour la vente des biens cadastrés section AL numéros 343, 344, 345, 346, 347 situés lotissement Le Clos de la Fontaine. Décision identique pour les parcelles situées dans le futur lotissement des Mûriers identifiées sous les numéros AL 15, 22, 213.

#### QUESTIONS DIVERSES

M<sup>me</sup> DUCLOS est chargée de représenter la commune auprès du CAUE du Rhône (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement) lors des prochaines assemblées générales.

À noter que la DDT (Direction Départementale des Territoires) et l'Union des



vignerons du Beaujolais sollicitent l'aide de la commune pour réaliser sur fonds de plan, un recensement des vignes en friche, arrachées ou replantées.  
LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE A 23 HEURES 30 MINUTES.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2011

### DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) permet au conseil municipal de confier au Maire, par délégation, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, certaines attributions.

Par délibérations successives (2008 et 2009), certaines délégations lui ont ainsi été octroyées.

Aujourd'hui, le volume de travaux à mettre en œuvre impose de réviser l'étendue des délégations confiées, notamment en matière de marchés publics et accords-cadres.

Le conseil municipal, considérant qu'il est opportun de faciliter la bonne marche de l'administration, **maintient les délégations de fonction précédemment votées, précise que le Maire est autorisé à préparer, passer, exécuter et régler les marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 d'Euros HT.**

### LOI DE REFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La loi du 16 décembre 2010 vise à « simplifier l'organisation territoriale du pays en la réorganisant autour de deux pôles, un pôle départements-région et un pôle communes-intercommunalité, à achever la carte de l'intercommunalité, à créer les métropoles, nouvelle catégorie d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, et à faciliter la fusion des collectivités territoriales ».

Une nouvelle catégorie d'élu local est créée, le conseiller territorial, remplaçant à la fois le conseiller général et le conseiller régional. Les conseillers territoriaux seront élus pour la première fois en 2014 au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, dans le cadre de cantons redécoupés, avec un seuil de qualification fixé à 12,5 % des inscrits.

La répartition des compétences entre régions et départements, définie par une loi ultérieure, s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Sur le plan fiscal, cette réforme est doublée d'une réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe professionnelle en 2009 lors de la loi de finance pour 2010, remplacée par de nouveaux prélèvements, en particulier la contribution économique territoriale.

Dans le Rhône, pour nos communes, la mise en place de cette réforme vient juste de se concrétiser par **l'élaboration, à l'initiative du Préfet, d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).**

Ce SDCI a été présenté à une commission départementale élue à cet effet (Commission Départementale de Coopération Intercommunale – CDCI), qui l'a accepté.

Aujourd'hui, il est soumis **pour avis à l'ensemble des conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI** (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) concernés, qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer (avant le 29 juillet).

Pour notre commune, membre de la CCBVS (Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône), **le Préfet propose le regroupement suivant :**

CAVIL (Communauté d'Agglomération de Villefranche) + Communauté de Communes Beaujolais-Nizerand-Morgon + Communauté de Communes Beaujolais-Vauxonne + Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône + Jassans-Riottier + Jarnioux + Ville sur Jarnioux.

**À noter** la suppression du SVBS (Syndicat de Voirie Beaujolais Saône) à laquelle notre commune adhère.

Compte-tenu des enjeux mis en cause, aucune décision ne sera prise aujourd'hui : report à la prochaine réunion du conseil municipal prévue le 4 juillet.

### FINANCES

L'assemblée retient les taux minimums fixés par arrêté préfectoral du 22/04/2011 pour **l'indemnité représentative de logement des instituteurs non logés (IRL)** pour 2010 (effet rétroactif).

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR FRANCE TELECOM (RDOP)** – Les élus fixent les montants applicables pour l'année 2011 et précisent les modalités de calcul de leurs revalorisations ultérieures. À titre indicatif, les redevances 2011 s'élèvent à un total de 499.62 €.

### URBANISME

**LOTISSEMENTS** – La nouvelle proposition d'aménagement d'un ensemble d'habitations dans la rue de la Mairie et angle de la rue de la Fontaine, présentée par la Société COMECO, n'appelle pas d'observations particulières sauf en ce qui concerne la dernière construction située dans l'angle nord (problème de sécurité, aspect visuel...).

**PLAN LOCAL D'URBANISME** – les directives du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ont amené la commission Urbanisme à diminuer la superficie constructible immédiatement. D'autres dispositions sont actées, elles figureront dans le document définitif.

### RAPPORT DU MAIRE

**RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL** – Aucune suite n'a été donnée à la DIA déposée pour la vente du bien cadastré section AL numéro 226 situé au bourg. Un nouveau véhicule a été acquis auprès de SERMA POIDS LOURDS (camion benne) pour 18 398.34 € TTC (à noter la reprise de l'ancien véhicule pour 1 196 € TTC).

### QUESTIONS DIVERSES

L'Association Rugby Loisirs Vétérans Corcelles est autorisée à poser un système non permanent d'affichage à destination des sponsors sur le stade municipal. À noter la réalisation d'un recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2012.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2011

### DÉLIBÉRATION N° 1 – RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE RAPPORTS DE L'ANNÉE 2010

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi n°95-101 du 02/02/1995 et son décret d'application n°95-635 du 06/05/1995 précisent que chaque service d'eau potable et d'assainissement doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public.

En outre, le rapport annuel de synthèse et la fiche relatifs à la qualité de l'eau desservie sur la commune doivent faire l'objet d'une information au conseil municipal et faire l'objet d'un affichage en mairie.

En conséquence, Monsieur le Maire présente au conseil municipal, en le commentant, son rapport constitué des pièces suivantes :

- compte-rendu financier pour l'exercice 2010 établi par la SDEI, gestionnaire du réseau d'assainissement

- compte-rendu technique pour l'exercice 2010 établi par la SDEI, gestionnaire du réseau d'assainissement

- rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais, gestionnaire du réseau d'eau potable pour l'exercice 2010, y compris la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents,

**atteste** avoir pris connaissance du rapport annuel sur le service public de l'eau et de l'assainissement – exercice 2010 – ainsi que du rapport de synthèse et la fiche qualité de l'eau – exercice 2010 du SIEHB, complété de la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et précise que ces documents sont tenus à la disposition du public au secrétariat de mairie (à noter la publication de ces documents sur le site internet communal).

### DÉLIBÉRATION N° 2 - DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - ADOPTION DU PROJET DE ZONAGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°28/2010 en date du 17/05/2010, l'assemblée a décidé de reprendre les études réalisées en 1999-2000 par l'équipe municipale précédente, afin d'y apporter les adaptations nécessaires, pour aboutir à la délimitation du zonage d'assainissement.

Elle s'est engagée également à lancer la procédure de validation du schéma de zonage dès la fin des études.

Le projet de zonage est aujourd'hui fin prêt.

Il convient de l'approuver, avant de le soumettre à une enquête publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Vu la loi 92-3 du 03/01/1992 sur l'eau,  
Vu le décret 94-469 du 03/06/1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête publique (notice et carte),  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des membres présents,  
approuve le projet de zonage délimitant les zones d'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire communal et demande que ce dossier soit soumis à enquête publique.

### **DÉLIBÉRATION N° 3 – PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - POURSUITE DES ÉTUDES POUR LA RÉVISION DU POS ET SON PASSAGE EN PLAN LOCAL D'URBANISME DIT PLU - Délibération complémentaire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- que la commune de Corcelles-en-Beaujolais dispose d'un POS approuvé le 20/10/1989
  - que ce POS a été mis en révision par l'équipe précédente le 15/02/1999
  - qu'une délibération en date du 11/06/2001 a maintenu la poursuite de cette révision, -dans le respect de la loi n°2000-1208 du 13/12/2000 dite « loi SRU »
  - que par une délibération en date du 15/03/2010, la nouvelle équipe municipale a retenu le cabinet LATITUDE UEP pour terminer la révision du POS et son passage en PLU
  - qu'une délibération en date du 12/04/2010 est venue confirmer la volonté de la nouvelle équipe de mener à bien cette révision, tout en redéfinissant les modalités de la concertation, ainsi que les objectifs de la commune
  - qu'une délibération en date du 21/03/2011 fait état d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Monsieur le Maire indique qu'entre le moment où la révision a été décidée (février 1999) et aujourd'hui (2011), douze années se sont écoulées, durant lesquelles de nombreuses et importantes évolutions réglementaires et/ou structurelles sont intervenues: SCOT, SRU, PLH, GRENELLE, nouvelles infrastructures, risques naturels, ...

Il demande donc au conseil municipal de confirmer, voire de conforter ses motivations pour la révision du POS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents,

**réaffirme et complète** les objectifs qui motivent la révision du POS et son passage en PLU :

- respect de la loi SRU du 13/12/2000
- prise en compte du SCOT beaujolais (exécutoire depuis le 07/10/2009), du PLH, du PDU, des lois Grenelle 1 (promulguée le 03/08/2009), Grenelle 2 (promulguée le 12/07/2010)
- maîtriser et structurer le développement urbain et adapter le développement démographique aux capacités structurelles de la commune
- construire une centralité attractive dans un nouveau fonctionnement urbain
- valoriser le patrimoine bâti et paysager et préserver la biodiversité des espaces naturels
- créer des conditions favorables au maintien de l'agriculture dans un équilibre avec le développement urbain nécessaire à la commune
- diversifier l'offre en logements
- intégrer les habitants sur le territoire communal

**confirme** les modalités de concertation mises en place, à savoir: mise à disposition du diagnostic communal et du PADD avec un registre sur lequel toute personne intéressée peut noter ses observations ou propositions, tenue d'une réunion publique, rédaction de plusieurs articles d'information sur l'avancement de la procédure que ce soit dans la Feuille et le Bulletin Municipal ainsi que le site internet communal, mise en ligne du Diagnostic et du PADD sur le site internet municipal, affichage...

### **DÉLIBÉRATION N° 4 - REFORME TERRITORIALE - AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU RHÔNE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le conseil de la Communauté de communes Beaujolais-Val de Saône lors de sa réunion du 14 avril 2011, au cours de laquelle avait été approuvé le principe d'une nouvelle

intercommunalité de proximité, avec les communes des Communautés de communes voisines qui le désirent. Le conseil communautaire avait rejeté tout autre périmètre.

Monsieur le Maire rappelle ensuite les propositions du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) que Monsieur le Préfet du Rhône a transmis à chaque collectivité, ainsi que les projets de schémas des départements de l'Ain et de Saône-et-Loire. Il constate, alors que le schéma du Rhône prévoit le regroupement de plusieurs entités de plus de 10 000 habitants, que les schémas de coopération intercommunale de l'Ain et de Saône-et-Loire maintiennent quasiment telles qu'elles sont les intercommunalités jouxtant le territoire de la CCBVS dans ces départements, qui garderaient toutes une population de l'ordre de 8 000 à 12 000 habitants. Par ailleurs, le schéma envisage l'évolution de certains syndicats présents ou agissants sur le territoire de la CCBVS :

- Dissolution par transfert de compétence au nouvel EPCI à créer :
- SI de traitement des eaux usées Saône-Beaujolais (STEP de Belleville, St Jean d'Ardières et Taponas)
- SI d'assainissement de la Vauxonne
- SIVOS du secteur de St-Georges-de-Reneins
- SI de voirie Beaujolais Saône (8 Communes de la CCBVS)
- Recours à l'entente entre Communes :
- SI Sportif Odenas Charentay
- Fusion de syndicats :
- SYDER et SIGERLY
- EPARI et SRDC

Par contre, le SI d'urbanisme de la région de Belleville (élaboration des documents d'urbanisme de Belleville, Dracé, St-Jean-d'Ardières et Taponas) est maintenu.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'examiner les éléments objectifs qui permettraient de définir dans quel périmètre se situe le bassin de vie adapté à la conduite d'un projet favorable à ses habitants.

Différents documents sont analysés en ce sens :

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Beaujolais (SCOT), approuvé en 2009, identifie Belleville en pôle de niveau 2 : « Pôles d'accueil structurants et leurs agglomérations disposant d'une bonne desserte en transport collectif et de services structurés » - cf. extrait de la carte des polarités du SCOT l'étude préalable à la définition du Document d'Aménagement Commercial, approuvé début 2011 par les deux syndicats mixtes en charge des Schémas de Cohérence Territoriale du Beaujolais et du Val de Saône-Dombes, montre autour de Belleville, St Georges-de-Reneins et Montmerle-sur-Saône une réelle zone de chalandise, qui se suffit à elle-même pour la quasi-totalité de ses besoins - cf. extrait de l'étude DAC des deux SCoT

le diagnostic de l'étude économique préalable à une opération FISAC pour le territoire de la CCBVS, réalisé fin 2010, montre lui aussi la réalité du bassin de vie autour de Belleville, St Georges-de-Reneins et Montmerle-sur-Saône, et l'autonomie de ce territoire - cf. carte extraite de cette étude enfin, la carte des unités urbaines 2010, que vient de publier l'INSEE, confirme ce fait : alors que l'agglomération de Villefranche-sur-Saône est incluse dans une même unité urbaine que les communes du sud de l'agglomération caladoise, à contrario, au nord, une nouvelle unité urbaine a été identifiée autour de Belleville, St-Jean-d'Ardières, St Georges-de-Reneins, Montmerle-sur-Saône, Guéreins et Francheleins, indépendante de l'agglomération caladoise.

Monsieur le Maire propose ensuite d'engager la réflexion à partir des compétences obligatoires dont doivent se doter les Communautés de communes : le développement économique et l'aménagement du territoire.

En matière de développement économique, chaque Communauté mène des actions de proximité à travers notamment la création de zones d'activités, mettant à profit l'excellent niveau de desserte que constitue le Val-de-Saône de part et d'autre de la Saône.

Le projet majeur de parc d'activité LYBERTEC associe les deux Communautés de communes Beaujolais Val-de-Saône et Beaujolais-Vauxonne.

Ce projet, qui comporte d'importants enjeux en matière de développement économique, mais aussi du fait de son impact environnemental, a été conçu et est maîtrisé par le territoire des deux Communautés de communes. C'est aussi un pari très fort d'aménagement du territoire, parfaitement assumé par les deux Communautés.

Par ailleurs, malgré la crise, ou plutôt du fait de cette crise, l'avenir de la viticulture est un enjeu tant de développement économique que d'aménagement de l'espace. C'est un enjeu commun aux Communautés de



communes Beaujolais Val-de-Saône, Beaujolais-Vauxonne et de la Région de Beaujeu, ainsi que, en Saône et Loire, avec la commune de Romanèche-Thorins et la Communauté de communes du Mâconnais-Beaujolais.

L'activité touristique est largement attachée à l'activité viticole dans ce secteur, et les Communautés travaillent en partenariat dans ce domaine, comme le montrent la désignation « Beaujolais des crus » qui s'applique à ce territoire, ainsi que la mutualisation de leurs Offices de tourisme.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à examiner ces éléments et à délibérer pour donner son avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

#### Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **rejette** le Schéma de Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet du Rhône pour les raisons suivantes :

. ce projet n'a pas tenu compte des avis des élus du territoire, qui se sont exprimés à l'occasion de plusieurs rencontres avec les représentants de l'État

. ce projet ne correspond pas au bassin de vie du territoire, tel qu'il ressort des éléments d'étude ou de statistique présentés ci-dessus

- **dit** que le nouveau territoire de coopération intercommunale devra être défini au sein du bassin de vie, conformément à la loi et que celui-ci correspond au territoire suivant :

CC Beaujolais Val-de-Saône  
CC Beaujolais Vauxonne  
CC de la Région de Beaujeu  
CC Montmerle 3 Rivières  
CC du Mâconnais Beaujolais  
Commune de Romanèche-Thorins  
CC Saône Chalaronne

- **s'oppose** à la disparition du syndicat de traitement des eaux usées Saône-Beaujolais, du SI d'assainissement de la Vauxonne et du SIVOS du secteur de St-Georges-de-Reneins car cette proposition engagerait soit le retour de ces compétences aux Communes membres, soit la prise de compétence par le nouvel EPCI, ce qui est prématuré

- **s'oppose** à la disparition du SI de voirie, pour la même raison, sauf après accord d'intégration de la compétence par les Communes et le conseil communautaire de la nouvelle Communauté créée à l'intérieur du périmètre défini au point n°2 ci-dessus

- **s'oppose** à la fusion du SYDER et du SIGERLY, à la fusion de l'EPARI et du SRDC

- **confirme** sa volonté de poursuivre le développement du territoire au sein d'une nouvelle intercommunalité de proximité, avec les Communes des Communautés de communes voisines de la Communauté de communes Beaujolais Val-de-Saône qui le désirent, soit :

les Communes de la CC Beaujolais Vauxonne  
les Communes de la CC de la Région de Beaujeu  
les Communes de la CC Montmerle 3 Rivières  
les Communes de la CC du Mâconnais Beaujolais  
les Communes de la CC Saône Chalaronne  
la Commune de Romanèche-Thorins

- **demande** que cette nouvelle intercommunalité soit mise en place dans le cadre de la procédure actuelle de réforme territoriale ou, si cela n'est pas possible, par étapes tout en restant strictement dans ledit périmètre défini au point n° 2 ci-dessus

- **dit** que des partenariats seront poursuivis ou noués avec les Communes des Communautés de communes de proximité non intégrées immédiatement, et notamment celles de l'Ain et de Saône-et-Loire si les départements restent encore des frontières infranchissables.

#### RAPPORT DU MAIRE

**RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL** - décision de non préemption sur les parcelles cadastrées: AL numéros 178 et 179 situées au bourg et au 395 rue de la Fontaine, pour respectivement 677 et 1001; signature d'un nouveau bail commercial avec SAV ECHARMEUX, suite au premier bail dérogatoire d'une durée de 23 mois le 27/07/2009; ce nouvel acte prendra fin au bout de neuf années, soit le 30/06/2020, moyennant un loyer initial de 593.70 €; les honoraires de l'Agence des Grands Crus, Sarl COMIGEST, d'un montant total TTC de 358.80 €, seront partagés par moitié entre le locataire et le bailleur.

#### QUESTIONS DIVERSES

Très bonne nouvelle: l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a répondu favorablement à notre demande d'aide financière et vient d'accorder une subvention de 274 800 € à la commune pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

#### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2011

#### URBANISME

**Délégation au maire:** M. le maire est autorisé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L.2122-22 16° du CGCT et pour la durée de son mandat, à ester en justice avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Corcelles-en-Beaujolais, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter dans le domaine de l'URBANISME.

**Lotissements privés:** un rendez-vous est fixé avec les présidents des associations syndicales des trois lotissements privés, afin d'évoquer la possibilité de prise en charge des frais d'éclairage public par la commune.

Le point est fait sur les dossiers relatifs aux lotissements Le Clos de la Fontaine et Les Mûriers.

**Plan Local d'Urbanisme:** une seconde réunion publique d'information se tiendra à la salle des fêtes le jeudi 6 octobre 2011 à 19 heures.

#### FINANCES

Une subvention de 340 € sera versée à l'Association ACAPG CATM CORCELLES – LANCIÉ, pour aider à l'achat d'un drapeau 80\*120 brodé 1 face, dont le coût total s'élève à 680 € TTC, le solde étant pris en charge par la commune de Lancié.

Le devis de la Sarl COURTOIS pour la mise en place d'un coffrage de protection autour des climatiseurs extérieurs de la salle des fêtes, d'un montant TTC de 4 386.41 €, n'est pas retenu.

Un pupitre, destiné à la salle des fêtes, sera acquis.

À noter la cessation d'activité de vente de carburants par le garage AUJOGUE à Saint-Jean-d'Ardières, les services municipaux se rendront dorénavant à la station Intermarché de Romanèche-Thorins.

En matière d'assainissement, quatre entreprises ont déposé une offre pour la construction de la station d'épuration, leurs représentants seront auditionnés le 29 septembre prochain en mairie; la DDT du Rhône a notifié à la commune son souhait de ne plus poursuivre sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et demande à la commune de prendre en considération ce désistement par la signature d'un avenant au contrat initial.

#### BÂTIMENTS PUBLICS

Une convention sera conclue avec la Communauté de communes Beaujolais Val de Saône et les autres communes membres pour mettre en place un groupement de commandes destiné à réaliser un « diagnostic accessibilité réglementaire des Établissements Recevant du Public (ERP) » sur le territoire (article 8 du code des marchés publics).

#### RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES

• Une décision de non préemption a été rendue sur les parcelles cadastrées:

- AL 11p pour 1 343 m<sup>2</sup>

- AL 8p pour 7 471 m<sup>2</sup>

- AL 16p pour 1 102 m<sup>2</sup> et AL 19p pour 1 894 m<sup>2</sup>

- AL 12p pour 3 667 m<sup>2</sup>

- AL 29p pour 1 015 m<sup>2</sup> et AL 30p pour 743 m<sup>2</sup>

- AL 20 pour 2 327 m<sup>2</sup> et AL 21p pour 790 m<sup>2</sup>

- AL 345 pour 190 m<sup>2</sup> et AL 348 pour 443 m<sup>2</sup>

• Conclusion d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet DUGEAL-PEYRAUD architectes associés, pour la réhabilitation d'un bâtiment avec création de deux appartements (total hors TVA de la mission 14 053.13 €)

• Mise en place d'une mission de Contrôle Technique (CT) pour la construction de la station d'épuration avec l'entreprise QUALICONSULT pour un total hors TVA de 5 000 €

• Mise en place d'une mission de Coordination Santé Protection Sécurité (CSPS) pour la construction de la station d'épuration avec l'entreprise QUALICONSULT pour un total hors TVA de 1 590 €

• achat d'un photocopieur couleur, carte fax, scan, chargeur de documents auprès de DESK pour un total hors TVA de 3 600 €



**REFORME TERRITORIALE** – La loi n°2010-1563 du 16/10/2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit dans son article 63 que, parallèlement au transfert de compétences dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ainsi que de l'accueil des gens du voyage, le président d'une Communauté de communes (ou d'une métropole) se voit transférer les pouvoirs de police du maire lui permettant de réglementer ces activités dès le 01/12/2011, sauf opposition des maires des communes notifiée au président de l'EPCI avant cette date. Pour Corcelles-en-Beaujolais, cette opposition a été notifiée au Président de la CCBVS par LRAR du 14/09/2011.

**FISCALITÉ DIRECTE LOCALE** – Une disposition nouvelle codifiée à l'article 1395A bis du Code Général des Impôts autorise les collectivités à exonérer de taxe foncière non bâtie les terrains plantés en vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes, vignes, pour une durée maximum de 8 ans. Cette exonération, si elle est décidée, n'est pas compensée par l'État. Il n'est pas donné suite à cet article.

**SÉCURITÉ DES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC** – de nouvelles plaintes sont reçues en mairie concernant le stationnement abusif de certains véhicules sur les trottoirs. Des mesures seront prises.  
LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE A 22 HEURES.

#### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2011

##### PCET - PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

Ce dispositif visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les collectivités, ses habitants et divers partenaires a fait l'objet d'une présentation par le personnel de la Communauté de communes Beaujolais Val de Saône aux élus. Les actions susceptibles d'être mises en place à l'échelle communale devront être répertoriées. Dossier à suivre.

##### ASSAINISSEMENT

Le **projet de zonage** fera l'objet d'une enquête publique entre le 9 décembre 2011 et le 9 janvier 2012. La population sera réglementairement informée de cette procédure (annonces légales, affichage, site internet). L'entreprise SCIRPE, de Sainte-Foy-Lès-Lyon, a été retenue pour réaliser les travaux de construction de la **nouvelle station d'épuration**. Toutefois, la signature du marché n'interviendra qu'après octroi du financement nécessaire (emprunts).

##### FINANCES

72 m<sup>2</sup> de terrain nu seront acquis dans les lotissements Clos de la Fontaine 1 et 2 pour réaliser un **chemin piétonnier** à usage public. À noter la décision d'**acheter un logiciel de gestion pour le cimetière en 2012**.

##### URBANISME

Une **modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols** sera organisée, pour supprimer un emplacement réservé inscrit au POS.

La **Taxe d'Aménagement (TA)** est instituée en lieu et place de la Taxe Locale d'Équipement (TLE), au **taux de 5 %** sur l'intégralité du territoire communal, à compter du 1/3/2012.

##### RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES

Sélection de l'entreprise chargée de construire la station d'épuration. Désignation de Maître Claire DEFAUX, avocate en droit public, pour assister la commune dans un recours en urbanisme.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION** – Deux agents recenseurs seront recrutés pour réaliser l'enquête qui aura lieu entre le 19 janvier et le 18 février 2012  
LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE A 23 HEURES 05 MINUTES.

#### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2011

##### PCET - PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

Ce dispositif visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les collectivités, ses habitants et divers partenaires a fait l'objet d'une présentation par le personnel de la Communauté de communes Beaujolais Val de Saône aux élus le 14 novembre dernier. Le Maire est autorisé à signer la charte d'engagement dans la démarche dite PCET. Dès 2012, chaque élu, le personnel municipal, s'appuieront sur les « fiches-actions » retenues pour mettre en place les gestes qu'ils souhaitent entreprendre pour rendre la commune exemplaire (économies d'énergie, ...).

##### FINANCES

**Assainissement collectif** – Un emprunt à long terme et un emprunt à moyen terme seront souscrits auprès du Crédit Agricole Centre Est pour le financement de la station d'épuration (945 000 € TTC) : 220 000 € sur 20 ans au taux fixe de 5.01 % (4.49 % en fréquence de remboursement annuelle sur la base d'un prêt PAR avec première annuité en 2012), 270 000 € sur 5 ans au taux fixe de 3.87 % (remboursement mensuel).

**Révision des tarifs de la surtaxe assainissement « part communale »** - Le budget annexe de l'assainissement devant se suffire à lui-même, la recherche de son équilibre nécessite de réviser régulièrement les tarifs, notamment en raison de la construction de la station d'épuration. Au 1/1/2012, l'abonnement annuel « part communale » sera fixé à 40 € hors TVA, et à 1 € hors TVA le mètre cube d'eau rejeté.

**Conventions diverses** – La convention dite de « fourrière complète » est reconduite avec la SPA DU RHÔNE pour 2012, moyennant un coût de 0,31 € par habitant. Une convention d'intervention est souscrite auprès du Centre de Soins pour Oiseaux Sauvages du Lyonnais (CSOLS) pour la prise en charge de l'avifaune en détresse et la sauvegarde des espèces, moyennant une participation de 0.10 € par habitant. La convention pour une mission d'assistance juridique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône est renouvelée pour 2012 pour un coût de 575 €. Les élus acceptent de participer au dispositif appelé ComEcole, pour la mise en place, en cas de besoin, d'un système de visioconférence au domicile de l'élève corcellon et dans son école, pour permettre la poursuite de la scolarité tout en maintenant les liens sociaux, et ce durant toute la durée de la maladie de l'élève. Le coût de ce dispositif (ordinateurs, formation, maintenance, assistance technique) s'élève à 1 400 € hors TVA par élève, la commune participant à hauteur de 700 €. Trois conventions distinctes seront conclues entre la commune et les Associations Syndicales des lotissements privés Le Clos des Vignes, Le Clos de la Condemine, le Clos de la Buissonnière, pour mettre en place le transfert des installations d'éclairage public de ces lotissements, à la charge de la collectivité.

**Rémunérations et indemnités** – La rémunération des agents recenseurs est fixée à 3 € bruts par bulletin individuel et à 2 € bruts par feuille de logement collectés; chaque agent recenseur sera indemnisé des frais kilométriques engagés pour se rendre aux deux séances de formation obligatoires. Les élus acceptent d'octroyer une indemnité de conseil au nouveau receveur municipal pour 2011, son taux est fixé à 50 %.

**Travaux** – Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sera déposé pour le programme de restructuration, réhabilitation, mise aux normes et création de deux logements locatifs place René de Saint Laumer en 2012.

**Subvention** – Une somme de 300 € est allouée à la jeune Association Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Ludna.

##### RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES

Aucune préemption ne sera effectuée sur les biens cadastrés AL 14, 15, 381, 51 à 54 et 197 au bourg.

**QUESTIONS DIVERSES** – Le recours déposé par un administré contre un Certificat d'Urbanisme délivré par la mairie a été rejeté par le Tribunal Administratif, qui donne raison à la commune. Une dotation de 9876,19 € est octroyée pour la mise en place du Plan Local d'Urbanisme. Pour clore la réunion, le fonctionnement des locations de la salle des fêtes au profit des Associations locales est évoqué.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE A 22 HEURES 20 MINUTES.

Vu pour être affiché le 21/12/2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884



# COMMISSIONS COMMUNALES

## COMMISSION SCOLAIRE

À la rentrée 2011, l'effectif total est de 98 élèves répartis comme suit:

CLASSE DE MATERNELLE: 28 enfants

17 en petite section, 8 en moyenne section et 3 en grande section

CLASSE GRANDE SECTION-CP: 21 enfants

6 en grande section, 15 en cours préparatoire

CLASSE CE1-CE2: 24 enfants

11 en CE1, 13 en CE2

CLASSE CM1-CM2: 25 enfants

11 en CM1, 14 en CM2

L'ancien matériel de la mairie (photocopieur + PC) a été mis à la disposition de l'école.

Comme chaque année en période de vacances scolaires, les employés municipaux réalisent certains travaux d'entretien. Vous retrouverez les travaux importants réalisés sur les bâtiments scolaires dans la rubrique « Commission bâtiment »

Par ce bulletin, le conseil municipal remercie tous les bénévoles des 2 associations le « Sou des Écoles » et les « P'tites Canailles ».

## VOIRIE - SÉCURITÉ - SALUBRITÉ

! La circulation motorisée (quads, motos...) est interdite aux abords du bassin de rétention sous peine de poursuite.

En ce qui concerne les passages sur les autres chemins, la circulation doit se faire dans le respect des biens d'autrui.

### Travaux effectués en 2011

Des travaux destinés à faciliter l'écoulement des eaux ont été effectués sur la voie communale n°9 dite « vieille route » (curage d'un kilomètre de fossés, création d'une tranchée traversant la chaussée pour la pose de tuyaux).

Les opérations de curage des fossés se sont également poursuivies sur les routes suivantes:

- voie communale n°8 (route de Chassagne aux Tournissons),

- voie communale n°11 (route du camp d'aviation),  
- voie communale n°402 (route des Grandes Bruyères au passage à niveau désaffecté),  
- chemin rural n°13 (route des Balmes).  
Le coût total s'élève à 957 € hors taxes.

La route des Balmes a fait l'objet d'un entretien de la chaussée (reprise du goudronnage).

### Sécurité routière

Des contrôles préventifs de la vitesse des véhicules ont été effectués à plusieurs reprises, sur divers axes routiers de la commune.

Les relevés statistiques démontrent que la grande majorité des automobilistes respecte la vitesse. Néanmoins, des dépassements, quelquefois importants, ont été enregistrés.

Pour la sécurité de tous, il est demandé à chacun d'adapter sa vitesse, notamment à l'approche des zones habitées.

### Distribution de raticide

Ces opérations seront reconduites de 7 h 30 à 9 h 00, au local des employés communaux:

- du 26 au 30 mars 2012,

- du 15 au 19 octobre 2012.

### Déneigement - Élagage - Écoulement des eaux

Pour la sécurité de tous les usagers, chaque riverain est invité à veiller au déneigement des sols, à l'élagage des arbres et buissons, et au curage des fossés situés sur sa propriété, en limite de la voie publique.

## BÂTIMENTS

Dans la continuité des années précédentes, les travaux d'entretien et de rénovation de nos bâtiments communaux se poursuivent

### ÉCOLES - RESTAURANT SCOLAIRE

Cette année 2011, priorité a été donnée à la pause de carrelage au sol dans la classe CP/CE1.





Dans l'annexe de cette classe: changement de deux fenêtres PVC en vue d'une meilleure isolation et réfection de la peinture des murs et plafonds. Les corniches extérieures de l'école ainsi que les gouttières ont été repeintes par une entreprise de la commune, et les volets façade « rue » par nos employés municipaux.

Le mur extérieur dans la cour de la 4<sup>e</sup> classe a été remis en état, dans cette même classe un placard avec rayonnages et portes coulissantes a été placé dans le hall d'entrée.

Un nouveau mobilier a été installé dans la réserve de la cantine, étagère, armoire pour les produits d'entretien, armoire à balais et vestiaire pour le personnel.

La pose d'une enseigne " ÉCOLE PUBLIQUE " sur la tour de l'école est envisagée.

**DIVERS**

Un portail a été installé à l'entrée de la réserve incendie de la zone artisanale.

Les grilles extérieures de l'Auberge ont été repeintes par nos employés municipaux.



L'étude concernant le réaménagement en deux appartements du logement jouxtant la salle des fêtes se poursuit, l'appel d'offres aux entreprises devrait être lancé début 2012.

Une étude est également en cours pour la réalisation d'un site cinéraire au cimetière communal.

Une vitrine pour entreposer les " trophées " et les différents cadeaux offerts (jumelage, Corée, etc) est installée dans le hall d'entrée de la mairie.



**FLEURISSEMENT**

**RÉSULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2011**

**CATÉGORIE « Maisons anciennes » :**

- 1<sup>er</sup> prix: M. et M<sup>me</sup> DORME Roland
- 2<sup>e</sup> prix: M. et M<sup>me</sup> GONZALES Pierre
- 2<sup>e</sup> prix ex aequo: M<sup>me</sup> LATRILLE Suzanne
- 3<sup>e</sup> prix: M. et M<sup>me</sup> VOILLEQUIN Thierry

**CATÉGORIE « Villas » :**

- 1<sup>er</sup> prix: M. et M<sup>me</sup> DANELUZZI Roger
- 2<sup>e</sup> prix: M. et M<sup>me</sup> JONCHIER Robert
- 3<sup>e</sup> prix: M. et M<sup>me</sup> LARDET Robert

**CATÉGORIE « Commerçants, Artisans » :**

- 1<sup>er</sup> prix: entreprise DORME Christian
- 2<sup>e</sup> prix: entreprise REMUET TP
- 3<sup>e</sup> prix: AUBERGE DE CORCELLES

Cette année le jury était composé de M<sup>me</sup> JAMBON de Villié-morgon, M<sup>me</sup> DUCROUX de Saint-Lager, M<sup>me</sup> BONNAVENT de Dracé.

La commission tient à remercier M<sup>me</sup> DUCOTTET et M<sup>me</sup> FAVRE pour leur aide à l'entretien des fleurs et à la décoration du village tout au long de l'année, ainsi que M. et M<sup>me</sup> SOMBARDIER pour les plantations effectuées dans le massif près du tennis.

**URBANISME - PLU**

La dernière réunion publique relative au PLU a eu lieu le 6 octobre 2011. M<sup>me</sup> Forel du cabinet d'urbanisme Latitude UEP a présenté aux personnes présentes un diagnostic très complet de la commune ainsi que le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) qui en découle. Six objectifs principaux ont ainsi été définis:

- La maîtrise et la structuration du développement urbain en investissant en priorité le foncier du bourg et de sa périphérie, en limitant l'urbanisation périphérique, en trouvant un équilibre entre ce développement et la protection des espaces naturels et agricoles.

- La construction d'une centralité attractive en organisant l'espace rue de la mairie, en renforçant l'offre en services et commerces, en aménageant des espaces verts, des cheminements piétonniers, en renforçant l'offre en logements.
- La valorisation du patrimoine bâti et paysager et la préservation des espaces naturels: préservation du patrimoine bâti, sauvegarde des éléments remarquables du paysage comme les coulées vertes du Douby et du Butecrôt, préservation et replantation de haies et alignement de végétaux, préservation des cours d'eaux et des zones humides, des corridors écologiques...
- La création de conditions favorables à la pérennité de l'agriculture: protection des exploitations agricoles existantes, préservation de la diversité des cultures (vignes, prairies, cultures), maintien du potentiel productif des terrains à forte valeur agricole, arrêt du développement résidentiel dans les secteurs ruraux périphériques...
- La diversification de l'offre en logements: en favorisant une plus grande mixité sociale, en permettant aux jeunes adultes de rester sur la commune, en développant le locatif, la construction sur de petits terrains pour accueillir de jeunes ménages, en développant une offre adaptée aux personnes âgées...
- L'intégration des habitants: en renforçant les commerces de proximité, les services, les espaces récréatifs...

Actuellement, les dernières réunions de travail ont lieu pour affiner différents points du règlement, compléter les documents annexes... À noter qu'un registre pour recueillir vos remarques est disponible en mairie pendant toute la durée de la procédure.

Ce projet, une fois arrêté par délibération en conseil municipal, sera soumis aux personnes publiques associées (préfet, président du Conseil Général, représentant du SCOT, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture...). Ces personnes donneront un avis dans un délai de 3 mois (en cas d'absence de réponse, l'avis est considéré comme favorable). Le projet est alors soumis par le Maire à enquête publique pendant 1 mois; un commissaire enquêteur est alors désigné.

Le projet éventuellement modifié suite à l'enquête publique est approuvé par délibération du Conseil municipal et le PLU approuvé est alors tenu à disposition du public.

Nous vous tiendrons évidemment informés de toutes ces évolutions et de la date de l'enquête publique.

### CCAS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le 16 avril 2011 a eu lieu le **traditionnel repas du CCAS**, confectionné par M. HATAKENAKA, gérant de l'Auberge de Corcelles et servi par les membres du CCAS. De la bonne humeur et encore un grand merci aux Grumeurs de Bacchus, animateurs de ce temps si convivial. À noter sur vos agendas, samedi 14 avril 2012 pour le prochain repas !

#### Des colis pour les anciens du village !

Nos aînés de plus de 75 ans ont reçu les 15 et 16 décembre 2011 leur colis de Noël, confectionné tout particulièrement par les membres du Club Toujours Sourire, du CCAS et de quelques bénévoles. Un grand merci à tous.

#### Nous profitons de ce bulletin pour vous rappeler le service de portage de repas.

Depuis le 2 janvier 2007, l'Amicale des retraités de Lancié a mis en place un service de portage des repas à domicile sur les communes de Lancié, Dracé et Corcelles-en-Beaujolais pour les personnes âgées qui ne peuvent pas ou ne veulent plus cuisiner un repas (ou en cas de handicap ponctuel).

Ce service fonctionne tous les jours ouvrables du lundi au samedi. Il est possible d'être livré d'un repas pour le dimanche. Même organisation pour les veilles de jours fériés. On peut utiliser ce service temporairement ou pour une longue durée. Après inscription, on peut commander ou annuler un plateau-repas au plus tard la veille avant 15h30 dernier délai.

Les repas sont confectionnés avec des produits frais par le service de cuisine de l'hôpital de Belleville. Ils sont livrés froids dans des barquettes fermées hermétiquement que l'on peut réchauffer facilement au micro-ondes ou en versant le contenu dans une casserole mise sur un réchaud. Les plateaux-repas comprennent une entrée, une viande ou poisson, un légume, un fromage, un dessert, un petit morceau de pain. Possibilité d'avoir un bol de potage (sans supplément de prix).

Pour tout renseignement ou inscription, contacter M. Christian DELPUECH, Les Géants, 69220 Lancié, téléphone 0474698454. Numéro de téléphone pour annulation de repas auprès du service de cuisine de l'hôpital de Belleville 04 74 06 53 94 ou 04 74 06 52 94.



## SENTIERS PÉDESTRES

Depuis plus d'un an et demi nous œuvrons pour la mise en place de sentiers pédestres sur la commune de Corcelles-en-Beujolais et ses environs (liaisons avec les communes de Lancié et Dracé). Le but est principalement d'offrir des « chemins de promenade » pour nos habitants et nos visiteurs mais également de faire connaître nos paysages, notre patrimoine, nos viticulteurs ainsi que le cadre de vie que nous avons su préserver.

Depuis quelques mois nous sommes en étroite relation avec le Département du Rhône dans le cadre du « Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnées (PDIPR) » sur le secteur Beaujolais - Val de Saône (BVS) dont fait partie la commune de Corcelles-en-Beujolais sur lequel a été identifié un pré-réseau de sentiers.



Sur le plan du village qui vous a été remis vous trouverez une ébauche des sentiers pressentis. Nous vous précisons toutefois qu'il nous reste encore du travail à accomplir pour que les itinéraires soient balisés dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité vis-à-vis des usagers.

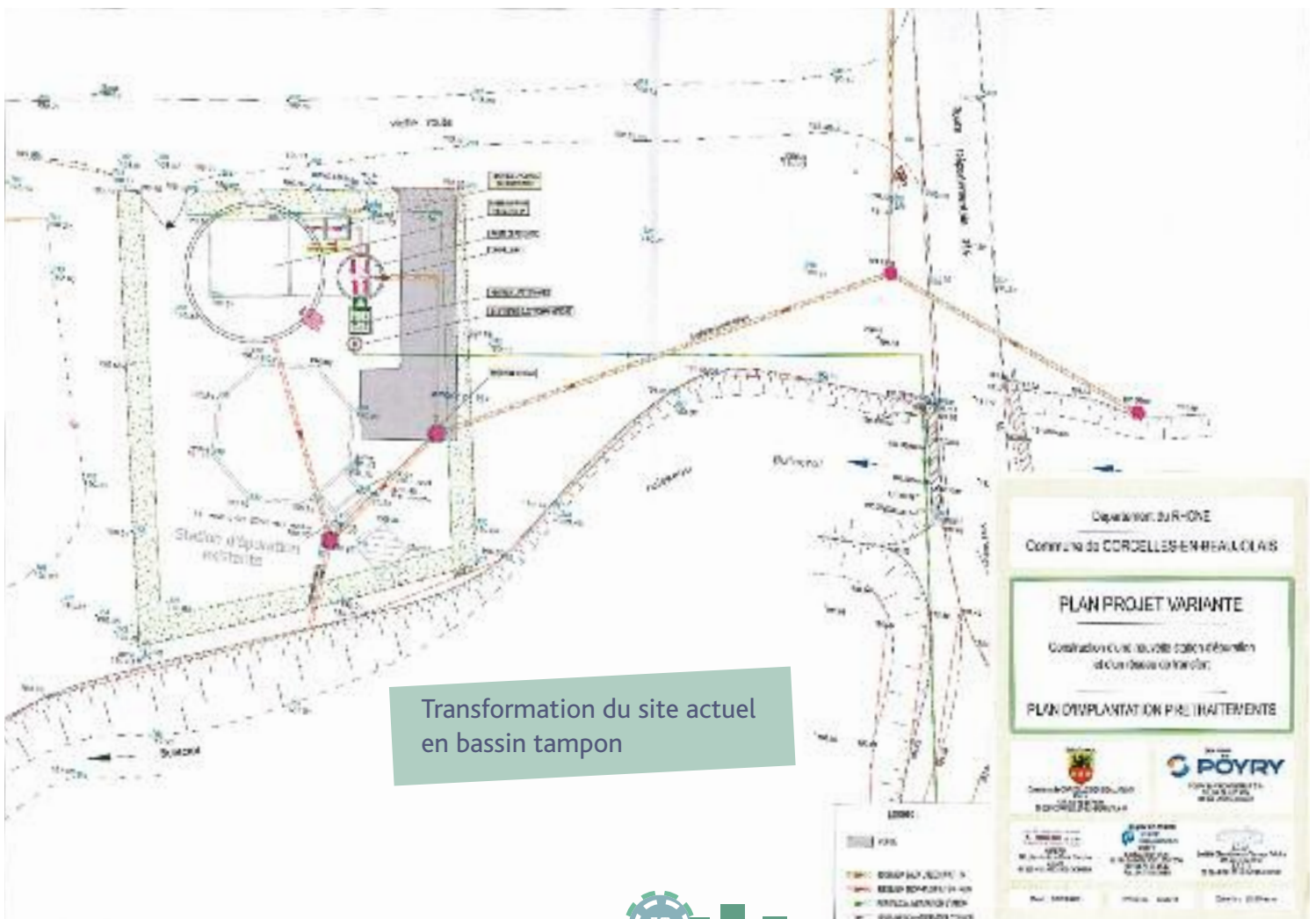
Nous faisons le maximum pour que vous puissiez prochainement vous promener agréablement et « en toute sécurité » sur notre commune. Nous vous tiendrons bien sûr informés de l'évolution de ce dossier.

## ASSAINISSEMENT

Le sujet a souvent été évoqué, discuté, débattu. Le 21 octobre 2011 la société SCIRPE a été retenue pour la réalisation des travaux de la nouvelle station.

L'enveloppe budgétaire vous est présentée dans l'édito.

Ci-après les plans du projet.





La Bibliothèque municipale est heureuse de vous accueillir. Elle vous offre un grand choix d'ouvrages à consulter ou à emprunter.

La Bibliothèque dispose d'ouvrages pour jeunes enfants, adolescents et adultes: romans, contes, albums, mangas, livres en gros caractères, documentaires.

Elle acquiert chaque année des ouvrages aussi bien pour les adultes que pour les enfants.

La consultation sur place de ces divers documents est libre et gratuite.

Toute l'année, l'accueil des classes est proposé à l'école primaire pour donner aux enfants l'envie de lire.

La Bibliothèque travaille en partenariat avec les bibliothèques de la Communauté de communes. Vous pouvez consulter le catalogue des ouvrages, réserver un document, vérifier la disponibilité d'un livre:

<http://bib-belleville.dnsalias.net/opacweb>.

Vous pouvez faire partager un coup de cœur. Un livre vous enthousiasme, n'hésitez pas à partager votre engouement avec les autres lecteurs.

**Nous vous attendons les:**

Mardi de 16 h à 18h 30

Samedi de 10h 15 à 12h 15

Mais ces horaires vous vont-ils? Dites-nous ce que vous en pensez.

Depuis l'an dernier, en fin d'année, les bibliothèques de la communauté de communes vous proposent, dans leurs villages, des spectacles de contes, pour enfants et adultes.



Décembre 2010:  
spectacle contes à Saint-Lager

# LA VIE DES SOCIÉTÉS

## HALTE-GARDERIE LES P'TITES CANAILLES

Malgré une baisse des adhésions (23 familles cette année pour 35 en moyenne l'an dernier soit 32 enfants pour une cinquantaine l'an dernier), la garderie remplit toujours activement son rôle d'aide aux familles. Elle permet aux enfants, le matin, d'être dans les meilleures dispositions pour commencer les apprentissages scolaires et le soir, de proposer la découverte d'activités ou apporter une aide aux devoirs notamment par le biais des études encadrées par le corps enseignant de l'école. Rappel des horaires d'accueil : le matin de 7 h 30 à 8 h 30, l'après-midi de 16 h 30 à 18 h 30.

Le bricolage, la peinture, les jeux de société font partie des nombreuses occupations qui ravissent les enfants. Un grand merci à Renée pour son dévouement, son imagination sans cesse renouvelée et la qualité de son travail.

Nos remerciements vont aussi aux parents qui ont pris conscience que l'association avait besoin non seulement de leur soutien mais également de leur aide pour organiser le vide grenier.

Nous comptons sur vous pour le prochain qui aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2012!!

Au nom des adhérents, du bureau et en mon nom propre, je tiens également à remercier tous les bénévoles, qui œuvrent souvent dans l'ombre (parents, amis, qui se mobilisent bien que n'ayant pas ou plus d'enfant à l'école, les partenaires qui nous apportent leur aide : prêt de véhicules ou de matériel, publicité,...) et sans la générosité desquels, le maintien en bonne santé financière de notre association serait encore plus difficile. Merci pour leur fidélité, leur loyauté, leur présence sans faille.



*Nous avons un réel besoin de main-d'œuvre pour le nettoyage du lendemain !*

16

## TENNIS CLUB

Le club de tennis est équipé de 2 courts, dispose d'une école de tennis (6 groupes) et de 2 équipes de compétitions. Nous avons cette saison environ 40 adhérents.

Nous vous proposons différents moyens de venir vous faire plaisir : enfants, adolescents, adultes, rejoignez le tennis club :

- adhésion au club pour la saison septembre 2011 - septembre 2012 - Devenez adhérent et venez jouer quand vous le souhaitez
- adhésion et cours de tennis pour la saison - Initiation – perfectionnement – compétition en cours collectif ou particulier sous la conduite de Kamel, moniteur diplômé d'État et ex -4/6



Tous les renseignements et tarifs sont disponibles sur notre blog ainsi que sur le panneau d'affichage devant les courts.

Adresse du blog :

<http://www.iblogyou.fr/CORCELLESTENNIS>

ou en raccourci sur le site de la commune :

<http://www.corcellesenbeaujolais.fr> - rubrique LOISIRS

Il reste des possibilités de vous inscrire dans les groupes qui prennent des cours ; possibilité de faire 2 séances d'essais.

Renseignez-vous auprès du prof qui est sur les courts les mercredis de 15 h à 18 h et les samedis de 9 h à 14 h ou par téléphone 06 87 86 84 88

Fabrice VACHERON



Petite balade sur notre commune en passant par l'incontournable « château »

### Séquence "PRÉCISIONS "

Nous rappelons que le comité de jumelage est ouvert à toute la population et toutes les associations et que le but essentiel est de favoriser les rencontres entre nos trois communes qu'elles soient amicales, sportives, culturelles ou scolaires.

### COMITÉ DE JUMELAGE... LE FILM

#### Séquence "SÉDUCTION ET ÉMOTION"

Le moment fort cette année fut sans aucun doute la réception de nos amis d'Aydat et Marennes les 11-12 et 13 juin qui furent séduits la beauté de notre région, la richesse du programme proposé et surtout l'accueil magnifique qui leur a été réservé par la population. À la lumière des réactions enthousiastes de nos amis, force est de constater que le jumelage est bien parti, ce qui est de très bon augure pour la suite des opérations qui visent à établir des contacts fructueux et durables entre nos trois communes.

L'hébergement chez l'habitant a été particulièrement apprécié de nos convives et nous pouvons dire que le pari est réussi puisque durant ces trois jours des liens très forts se sont tissés et déjà plusieurs échanges ont eu lieu cette année entre Corcellons, Aydatois et Marennais.

#### Séquence "ÉVÉNEMENTS"

Diverses manifestations ont eu lieu cette année (loto du 26 février, rassemblement de véhicules anciens du 2 septembre)

Prochaine date à retenir: loto du comité de jumelage le 25 février 2012 à 18h30.



Cette année les diverses manifestations qui ont été organisées ont servi à alléger considérablement les dépenses liées à l'accueil de nos amis et ont également permis aux habitants de notre village de partager ce week-end de Pentecôte à moindre frais.

Certes, comme toute autre association, le comité de jumelage a besoin de fonds pour faire vivre ses projets, mais il ne faut pas oublier l'essentiel: il nous faut maintenant absolument assurer l'avenir en renforçant les échanges entre associations et établissements scolaires, il faut que les contacts se multiplient, s'intensifient, se diversifient !

Mais pour cela il faut que notre population se sente concernée, que vous ayez envie de vous ouvrir aux autres, partager des émotions... nous avons besoin de vous!

### RUGBY LOISIR VÉTÉRANS, LES BEAUJ' OLD



« Faire du neuf avec des vieux » ou « Ça fait mal, mais c'est bon... »

Cela pourrait être le slogan de notre jeune association CORCELLES EN BEAUJOLAIS RUGBY LOISIR VÉTÉRANS, Les Beauj' OLD.

Fondée le 13 mars 2011, nous enregistrons à ce jour 30 licenciés, avons à notre actif 4 matchs. L'association est ouverte à tous, il faut simplement avoir plus de 35 ans, être corcellon ou être parrainé par un membre

et avoir envie de jouer au rugby. Être ancien rugbyman n'est pas une obligation, puisque plus de la moitié de nos membres n'avait jamais touché un ballon de rugby il y a encore 6 mois. Les entraînements ont lieu le dimanche matin de 9 h 30 à 11 h 30 et les matchs 1 fois par mois le vendredi soir.

Les règles de jeu sont légèrement modifiées: pas de poussée en mêlée, les seuls coups de pied autorisés sont ceux depuis l'intérieur de la zone des 22 mètres, ceux sur pénalités (pas de tentative de but) et ceux sur remise en jeu. Le balayage autour des regroupements est interdit. Seul le premier joueur arrivant sur la zone de plaquage pourra, sur ses appuis, prendre le ballon, ensuite l'annonce « ruck » par l'arbitre interdira aux 2 équipes de le disputer. Les remplacements des joueurs sont opérés librement tant en nombre qu'en durée de jeu. Enfin les mi-temps se jouent en trois fois et par période de 20 minutes.

De ce fait la fameuse 3<sup>e</sup> mi-temps devient la 4<sup>e</sup> mais rassurez-vous elle n'a pas à en rougir...

Vous l'aurez compris, notre association est un viril prétexte pour se retrouver dans la joie, le fair-play et la bonne humeur. Alors avis aux amateurs!

Nous profitons du bulletin municipal pour remercier chaleureusement Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, Martine Hallier, Christophe, David et tous nos généreux mécènes pour leur accueil et leur soutien. Sans oublier nos fidèles supporters qui, malgré le microclimat corcellon, viennent nous encourager à chaque match.

Pour plus de renseignements prendre contact:

Président Richard JAMBON Tél. 06 08 368 345

richard.jambon1@numericable.com

Vice-président Thomas BOUTIN Tél. 06 09 359 558

email thomas@cometiquette.com

## SECTION DES ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD DE CORCELLES - LANCIÉ

Selon le souhait de la Commission d'Information de la municipalité de Lancié, le rédige de chaque société de leur localité sera modifié. Il fut demandé à chacune d'entre elles de développer un thème d'une des manifestations qu'elle organisa au cours de l'année 2011. Ayant des éléments de part et d'autre des deux communes, il convient de s'aligner sur cette nouvelle méthode de présentation. Voici le thème choisi par notre association.

Vendredi 29 juillet, nous nous sommes retrouvés pour la 4<sup>e</sup> année consécutive au terrain appartenant à notre camarade Rémy GAILLETON au lieu-dit « Genayron » situé sur le territoire de la commune de Lancié. Pour cette rencontre gastronomique, chaque épouse des participants avait auparavant soigneusement préparé à son domicile une diversification d'entrées pour la mise en bouche du repas. Depuis la création de cette journée retrouvailles, notre ami Serge MATHIEU se fait un grand plaisir à faire cuire les gigots dont la réussite est toujours parfaite. En clôture de ce sympathique repas, un super jéroboam offert par Rémy, ce vin datant d'une vingtaine d'années fut le bienvenu pour savourer les différents fromages. En prélude à cette copieuse agape, un vin d'honneur eut lieu en présence des maires de chaque commune. Jacky MENICHON étant retenu par ailleurs, ne put rester au repas. À l'issue en guise de sieste, certains sont allés rendre visite au jardin appartenant à François CHAVANNE invité pour la circonstance. Jouxant le terrain sur lequel nous étions, c'est une véritable œuvre d'art horticole et potagère laissant une très grande admiration. Puis chacun s'évertua à son loisir

préférés, soit avec les boules de pétanque ou bien avec les cartes en main. Une journée conviviale agréable avec le concours d'une météo favorable.

Lors de la commémoration de la fête nationale du 14 juillet, Maurice LEBRETON eut la grande satisfaction d'étreindre notre nouveau drapeau flambant neuf. La remise officielle s'est déroulée à Lancié lors de l'armistice célébré le 11 novembre.

Les membres de la section remercient les édiles de chaque commune d'avoir participé au financement de notre emblème national.



## LES GRUMEURS DE BACCHUS

Toujours aussi dynamique, l'association des Grumeurs de Bacchus continue son bonhomme de chemin. Créée en 1998 par Noël Dorme, le siège social était chez lui au Domaine de La Sansevière. Depuis septembre 2011, il se situe à la mairie de Corcelles-en-Beaujolais et les répétitions se déroulent à la salle des fêtes de Corcelles. Merci à monsieur le Maire de nous avoir facilité les choses pour que notre association puisse continuer d'exister. Nous nous réunissons les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis de chaque mois à 19 h 30. Chaque année, nous découvrons d'autres chansons sur le thème du vin, de la vigne et du Beaujolais. Si des personnes connaissent certaines chansons, qu'elles nous en fassent part. Chaque année nous venons animer le repas des anciens de Corcelles. Nous allons souvent chanter dans les caveaux pour promouvoir le Beaujolais. Ambiance et bonne humeur sont la devise de notre association.

Nous étions présents lors du jumelage entre Corcelles-en-Beaujolais, Aydat et Marennes pour le week-end de la Pentecôte. Ambiance chaleureuse entre ces trois villages. En janvier, nous organisons notre traditionnel repas dansant avec spectacle humoristique. Chaque année cette soirée attire beaucoup de monde. Des cartes sont en vente pour cette soirée.

Je remercie tous les Grumeurs pour leur assiduité tout au long de l'année ainsi que leur disponibilité pour aller chanter dans les différentes manifestations. Nous recherchons des personnes intéressées pour faire partie de notre association ainsi qu'un accordéoniste.

Merci à Noël et Dominique Dorme pour toutes ces années où nous avons été si bien accueillis au domaine de La Sansevière.

Président: Boulant Joël (Tél.: 04 74 66 51 39)  
Vice-président: Gauthier Thierry et Lacroix Guy  
Trésorier: Borjon-Piron Gérard  
Secrétaire: Bailly-Basin Gérard

**PS: l'Association des Grumeurs de Bacchus recherche un musicien accordéoniste ainsi que des chanteurs.**



## FOOTBALL CLUB CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS - FCCB

La saison 2011/2012 a débuté pour les seniors sous la houlette de Juan ESPINOSA. Un effectif de 22 joueurs essaiera de maintenir le club corcellon en 2<sup>e</sup> Division de district du Rhône.

Chez les jeunes, 2 équipes U7 évolueront en Groupement du Beaujolais sous forme de plateau. Douze enfants de 2005/2006 composent ce groupe entraîné par le Président Jean-Paul LEQUIN aidé par David CHARRION et Laurent LEQUIN.

Pour tout renseignement, contacter:  
Jean-Paul LEQUIN au 04 37 55 48 47  
Marie-Laure CLOIX au 04 74 66 59 05, trésorière

*L'effectif U7 lors du plateau à CORCELLES le 15/10/2011*



*Tous les petits du FCCB à l'entraînement*



## SOU DES ÉCOLES

Grâce à des parents d'élèves motivés, le Sou des Écoles peut se féliciter d'être une association dynamique dont la trésorerie solide permet le financement d'activités et sorties variées pour tous les enfants de l'école du village. Cette année, l'association a notamment aidé à financer une classe de neige d'une semaine à Crest Voland pour les enfants de CE/CM soit une quarantaine d'élèves. Elle a entièrement pris en charge différentes sorties au théâtre de Villefranche et au cinéma de Belleville pour



l'ensemble des élèves, une sortie aux Jardins Aquatiques de Saint-Didier-sur-Chalaronne pour les Maternelles, une sortie au Planétarium de Lyon pour les CP/CE, etc.

Sur invitation de l'association, Le Père Noël est venu distribuer des cadeaux bien mérités dans toutes les classes, avant la soirée de Noël à la salle des fêtes qui permet de réunir les familles autour d'un sympathique apéritif! Plus tard dans l'année scolaire et sous un soleil printanier, l'association a pris en charge l'organisation du carnaval dont le thème du Moyen Âge a permis la « construction d'un joli château fort », autour duquel petits et grands ont pris plaisir à « danser »!



Grâce à ses stands de jeux imaginés et créés par les élèves, la kermesse est venue clore l'année scolaire dans la joie et la bonne humeur, avant la remise de livres offerts par le Sou des Écoles aux élèves de CM2, le tout autour d'un mâchon servi une fois de plus par la très sympathique équipe du Sou des Écoles.

Mais toutes ces activités ne pourraient voir le jour sans la participation d'un public passionné et de plus en plus nombreux au traditionnel loto du mois de novembre ou encore à la vente de fleurs du mois de mai. L'association reçoit également un soutien financier très important de la part des habitants lors des traditionnelles tournées et remercie donc l'ensemble de la population corcellonne pour son accueil chaleureux.



#### CENTRE DE SECOURS DU VAL DE SAÔNE, BEAUJOLAIS VAUXONNE

Le centre de secours du Val de Saône, Beaujolais Vauxonne défend directement 6 communes :

Belleville - Charentay - Corcelles-en-Beaujolais - Saint-Georges-de-Reneins - Saint-Jean-d'Ardières - Taponas.

Équipement: 12 véhicules de secours.

Nombre d'interventions du 1<sup>er</sup> janvier au 9 décembre 2011:

1252 interventions dont 41 effectuées sur la commune de Corcelles en Beaujolais :

- 789 secours à personne.
- 136 accidents de la route.
- 106 incendies.

221 interventions diverses.



Effectif:

80 sapeurs-pompiers dont 73 volontaires et 7 professionnels, 6 volontaires sont des habitants de la commune de Corcelles en Beaujolais;

- Le caporal-chef Emmanuel LEQUIN
- Le caporal Dorian DRUARD

- Le sapeur Bruno BRUGNE
- Le sapeur Florent DURAND
- Le sapeur Yannick LEQUIN
- le sapeur Guillaume SABLY

Pour devenir sapeur-pompier volontaire il faut avoir 16 ans révolus avec une autorisation parentale.

- Une lettre de motivation avec vos coordonnées et un curriculum-vitae à adresser au chef du centre de secours 10 rue du commandant Bianchetti 69220 Belleville. Puis convocation pour un entretien avec la commission de recrutement, visite médicale d'aptitude, etc...

- Pour inscrire son enfant (11 ans révolu) à la section de jeunes sapeurs-pompiers prendre contact avec le lieutenant Laurent BOISSON au 06 18 10 40 38



### AMICALE DES CLASSES EN 2

Ni la pluie du passage du flambeau le 3 décembre 2011, ni le froid glacial du dimanche des conscrits le 15 janvier 2012 n'auront empêché les 57 conscrits de la 2 de déferler gaiement dans les rues de notre village.

La journée du dimanche 15 janvier a commencé joyeusement par l'aubade au président puis se sont enchaînés messe, photo et défilé.

Le défilé emmené par la Vaillante de Juliéнас s'est terminé par une joyeuse farandole sur la place de Saint-Laumer. Le banquet des conscrits a rassemblé près de 200 personnes et s'est clôturé par le traditionnel bal. En début de semaine, la classe en 2 n'a pas dérogé aux traditions: retinton le lundi; visite à l'école et gaufres le mardi. Une belle fête qui a mis du baume au cœur à tous les conscrits, qui espèrent l'avoir communiqué aux nombreux corcellons qui sont venus voir la vague et qui ont participé de près ou de loin à cette journée. Merci et RDV... dans 10 ans!

# INFORMATIONS PRATIQUES



L'OFFICE DE TOURISME BEAUJOLAIS VAL DE SAÔNE

[www.beaujolaismignoble.com](http://www.beaujolaismignoble.com)

Votre Office de Tourisme vous accueille au 68 rue de la République à Belleville, dans l'Hôtel Dieu. Une antenne touristique est également présente à « L'Espace des Brouilly » sur la commune de Saint-Lager. L'Office de Tourisme n'est pas seulement dédié aux personnes extérieures à votre commune. Les hôtesse, Marie Françoise et Christel peuvent vous aider à organiser des circuits dans le Beaujolais lorsque vous recevez des amis ou pour vous-même. Elles peuvent également réserver vos places de spectacles lors de manifestations culturelles dans votre Communauté de Communes et vous donner de nombreux renseignements sur votre belle région.

Son rôle principal est de promouvoir l'offre touristique des 11 communes de la CCBVS et l'activité des deux sites suivants :



## L'Hôtel Dieu

Ce bâtiment du XVIII<sup>e</sup> siècle est unique en Beaujolais. Des visites guidées et commentées sont programmées toute l'année. L'apothicairerie est à découvrir et les hôtesse de l'OT sont des guides expérimentées qui rendent ces visites très intéressantes. Alors venez percevoir ce lieu à proximité de chez vous et faites le découvrir à vos amis !



## La Maison de la Saône

Cette magnifique bâtisse située à proximité du port de Belleville a été entièrement restaurée. Elle abrite tous les ans de mai à septembre de superbes expositions d'artistes lors d'Arts en Beaujolais. Elle accueille également d'autres manifestations.

Tous les acteurs du tourisme (vignerons, restaurateurs, artisans, artistes, producteurs etc..) peuvent adhérer et participer activement aux manifestations et aux réflexions que mène l'office de tourisme.

Nous invitons les personnes qui ont un peu de temps libre à venir nous rejoindre pour participer à la promotion de notre territoire et à l'animation des expositions diverses à l'Hôtel Dieu. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! Vos idées et votre expérience aussi.

Tous les membres de l'Office de Tourisme vous remercient et vous disent à très bientôt !



Office de Tourisme de Belleville  
68 rue de République 69220 Belleville  
Tél. : 04 74 66 44 67 E-mail : [otbvs@orange.fr](mailto:otbvs@orange.fr)



## RECENSEMENT DE LA POPULATION

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Du **jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2012**, la commune de Corcelles-en-Beaujolais recensera ses habitants. Deux agents recenseurs ont été recrutés, qui passeront dans chaque foyer du village. Il s'agit de **M<sup>me</sup> Corinne BARJOT** et de **M<sup>lle</sup> Véronique CIMETIÈRE**, deux « filles » du village qui exercent ou ont exercé en qualité de « facteur » sur notre commune. Merci de leur réserver un bon accueil.

Le recensement de la population est une enquête du système statistique public. À ce titre, les données collectées lors de ce recensement sont couvertes par la loi n°51-711 du 7 juin 1951 (modifiée) sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques et par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés.

Toute personne participant aux opérations de recensement a pour obligation, sous peine de sanction, de tenir pour strictement confidentiels les renseignements individuels collectés.



## SERVICES DE PROXIMITÉ

### » GENDARMERIE

Faire le 17 ou Tél. 04 74 69 68 67  
En dehors des heures d'ouverture de bureau, votre appel est géré par le central de la gendarmerie qui fera suivre votre message. Brigade de Belleville, 69 boulevard Joseph Rosselli 69220 Belleville.

### » CONCILIATEUR

Il peut vous recevoir lors d'une permanence en Mairie de Belleville le vendredi de 9 h à 12 h, téléphonez préalablement en mairie de Belleville 04 74 06 11 11. Conciliateurs de France - BP 9, 01340 ATTIGNAT. Tél.: 04 74 30 94 73 - E-mail: conciliateursdefrance@wanadoo.fr

### » SAPEURS-POMPIERS

Faire le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone mobile - Lors de votre appel, vous serez mis en relation avec le central téléphonique du SDIS basé à Lyon, soyez très précis dans vos renseignements.

### » ÉCOLE PRIMAIRE CORCELLES

Groupe scolaire - 91 rue des Écoles - 69220 Corcelles-en-Beaujolais - Tél. 04 74 66 54 05 - Télécopie: idem - Quatrième classe 77 rue de la Mairie 69220 Corcelles-en-Beaujolais - Tél. 04 74 66 50 84

### » HALTE GARDERIE CORCELLES

Contacteur Christine Janin ou Marie-Laure Cloix

### » RESTAURANT SCOLAIRE CORCELLES

Contacteur le groupe scolaire

### » COLLÈGE JEAN CLAUDE RUET

Rue Jean-Baptiste Sornay - 69910 Villié-Morgon  
Tél. 04 74 04 21 10 / Fax. 04 74 04 20 69

### » RELAIS POSTE CORCELLES

Hôtel Bar Le Relais des Dix Crus - 55 rue de la Mairie  
Tél. 04 74 66 47 64 - Ouverture lundi, mardi, jeudi, vendredi 8 h à 14 h, 17 h à 19 h, samedi 8 h à 14 h

### » BIBLIOTHÈQUE CORCELLES

86 rue de la Mairie - Tél. 04 74 69 61 36  
Mail: bibliotheque@corcelles-en-beaujolais.mairies69.net  
Ouverture le mardi de 16 h à 18 h 30, le samedi de 10 h 15 à 12 h 15.

### » ÉCLAIRAGE PUBLIC

En cas de panne, le signaler au secrétariat de mairie.

### » ADMR ST-LAGER

Le Cep - Le Bourg - 69430 Lantignié  
Tél. 04 74 04 15 83 - Web www.admr.org

### » ASSOCIATION D'AIDE À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES DE BELLEVILLE

1 rue François Bourdy - BP 168 - 69220 Belleville  
Tél. 04 74 66 22 02 (soins à domicile) et 04 74 69 60 90 (aide ménagère)

### » SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Contacteur Christian Delpuech - Les Géants - 69220 Lancié  
Tél. 04 74 69 84 54.

### » MAISON DU RHÔNE - MDR DE BELLEVILLE

11A rue du 14 juillet 69220 Belleville - Tél 04 74 06 19 90

### » MAISON MÉDICALE DE GARDE

Hôpital de Belleville - Rue Martinière - Tél. 04 72 33 00 33  
Permanences le samedi de 12 h à minuit, le dimanche et les jours fériés, de 8 h à minuit

### » MAISON DE L'EMPLOI

8 rue du 14 juillet 69220 Belleville - Tél 3949 (candidat: gratuit ou 0,11 euro depuis une ligne fixe ou une box, coût d'une communication normale depuis un mobile. Employeur: 3995, 0,15 euro TTC/min)  
Courriel: pr.belleville@pole-emploi.fr - Ouverture du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h le vendredi de 8 h 15 à 12 h 15

### » PRESSE LOCALE - PROGRÈS

M<sup>me</sup> Verpoix Pierrette Les Chalandières 69220 Lancié  
Tél. 04 74 04 12 42

### » PATRIOTE BEAUJOLAIS

Isabelle Pellegrin - is.pellegrin@laposte.net

### » NUMERICABLE

Tél. 3990 - Web www.numericable.fr - Boutique la plus proche: MATHON Zone Commerciale - Rue Saint-Saint-Exupéry "le Pré de la Cloche" - 69220 Belleville  
Tél. 04 74 66 19 88

### » DDT Direction Départementale de l'Équipement

282 avenue des Charmilles - BP 417 - Gleizé - 69653 Villefranche Cedex - Renseignements sur RDV ou par Tél. les lundis de 14 h à 16 h, les jeudis et vendredis de 9 h à 12 h. Tél. 04 74 09 41 00  
Courriel ddt-avb-ads@rhone.gouv.fr

### » MAISON DE L'HABITAT

Un lieu central pour recueillir de précieux conseils en matière de logement (CAUE, CILAV, CAL-PACT, ANAH)  
20 rue Claude Bernard - 69400 Villefranche  
Tél. 04 74 65 61 10 - Web www.cilav.com

### » SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

SDEI 0810 544 544

### » SPA DU RHÔNE

En cas d'animal trouvé sur la voie publique, contacter la mairie qui fera intervenir la SPA dans le cadre d'une convention fourrière

### » PAROISSE

Rue Baudelaire - 69910 Villié-Morgon - Tél. 04 74 04 23 46

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2012

JANVIER	Dimanche 8	Vœux de la municipalité
	Dimanche 15	Fête des Conscrits des Classes en 2
	Vendredi 20	Assemblée Générale du Sou des Écoles
	Samedi 21	Soirée des Grumeurs de Bacchus
FÉVRIER	Samedi 28	Remise des cocardes aux nouveau-nés
	Samedi 18	Matinée « jambon » de la Société de Chasse
	Samedi 25	Loto du Comité de Jumelage
MARS	Samedi 31	Carnaval de l'école publique
AVRIL	Dimanche 1 <sup>er</sup>	Vide-grenier de la Halte-garderie « Les P'tites Canailles »
	Samedi 14	Repas des Anciens du CCAS à midi – l'après-midi, course cycliste du CTB
	Samedi 17	Soirée des Sapeurs-Pompiers
MAI	Dimanche 29	Vente de fleurs par le Sou des Écoles
	Mardi 8	Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945
	Samedi 12	Pétanque des Grumeurs de Bacchus
JUIN	Samedi 19	Joyeuse Boule de Corcelles: championnat du Beaujolais
	Vendredi 15	Assemblée Générale du FCCB
	Sam 16 / Dim 17	Les Estivales des Grumeurs de Bacchus
JUILLET	Vendredi 22	Repas des propriétaires et chasseurs par la Société de Chasse
	Vendredi 28	Fête de fin d'année de l'école publique
	Mardi 3 juillet	Repas champêtre de l'école publique
AOÛT	Samedi 14	Fête Nationale
	Vend 20 ou sam 21	Concours de pétanque nocturne du Comité de Jumelage
	Dimanche 26 août ou dim 2 sept.	Rassemblement de véhicules anciens par le Comité de jumelage
SEPTEMBRE	Samedi 29	Vente de saucisson au gène par le FCCB
OCTOBRE	Sam 20 / Dim 21	Les Automnales des Grumeurs de Bacchus
	Vendredi 29	Assemblée Générale du Tennis'Club
NOVEMBRE	Dimanche 4	Loto du Club Toujours Sourire
	Dimanche 11	Commémoration de l'Armistice 1918
	Sam 17 / Dim 18	Option Classes en 3
DÉCEMBRE	Dimanche 25	Loto du Sou des Écoles
	Samedi 1 <sup>er</sup>	Passage du Flambeau
	Samedi 8	Foire aux chocolats des Classes en matinée et remise des cocardes des Classes en 3 en soirée
	Sam 15 / Dim 16	Option Classes en 3
	Jeudi 20	Repas de Noël du Sou des Écoles à midi
	Vendredi 21	Soirée de Noël des élèves de l'école publique
	Dimanche 23	Vente d'huitres par le Tennis'Club

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

APPLICABLE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE	SALLE COMPLÈTE SAMEDI ET DIMANCHE WEEK-END COMPLET	SALLE COMPLÈTE 1 JOUR sauf 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> mercredi du mois	CAUTION
Soirées privées	350 €	200 €	750 €
Locations commerciales	500 €	300 €	1050 €
Associations	gratuité	gratuité	gratuité
APPLICABLE AUX PERSONNES HORS COMMUNE	SALLE COMPLÈTE SAMEDI ET DIMANCHE WEEK END COMPLET	1 JOUR OUVRÉ sauf 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> mercredi du mois	CAUTION
Soirées privées	800 €	450 €	1 500 €
Locations commerciales	1 000 €	550 €	1 500 €
Associations	400 €	200 €	1 500 €

# LES ASSOCIATIONS DE CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS

APG-CATM Corcelles/Lancié  
 Association des Familles  
 Sou des Écoles Publiques  
 Club Toujours Sourire  
 La Joyeuse Boule de Corcelles  
 Société Communale de Chasse  
 Tennis'Club de Corcelles-en-Beaujolais

Association des Vignerons  
 Bibliothèque Municipale  
 Football'Club de Corcelles-en-Beaujolais

École Primaire Publique  
 Classes en 1  
 Classes en 2  
 Grumeurs de Bacchus  
 Troc de plantes  
 Garderie « Les P'tites Canailles »  
 Sapeurs-Pompiers de Belleville  
 Corcelles Rugby Loisirs Vétérans  
 Comité de Jumelage

M. CIMETIÈRE René - Les Sèves - Corcelles-en-Beaujolais  
 M<sup>me</sup> GLEYZOLLE Marguerite - Les Tournissons - Corcelles-en-Beaujolais  
 M. FERNANDEZ Frédéric - École publique mixte - Corcelles-en-Beaujolais  
 M<sup>me</sup> MUTIN Claudia - Les Tournissons - Corcelles-en-Beaujolais  
 M. HUMBERT Vincent - 162 rue des Écoles - Corcelles-en-Beaujolais  
 M. REMUET Noël - La Mogue - Corcelles-en-Beaujolais  
 M. VACHERON Fabrice - Pizay - Saint-Jean-d'Ardières  
 M. AUCLAIR Jérôme - Le Vieux Bourg - Corcelles-en-Beaujolais  
 Mesdames les bénévoles - 86 rue de la Mairie - Corcelles-en-Beaujolais  
 M. LEQUIN Jean-Paul - Rue Antoine Mortier - Belleville  
 Monsieur le directeur - 91 rue des Écoles - Corcelles-en-Beaujolais  
 M. PETIT Stéphane - Les Tournissons - Corcelles-en-Beaujolais  
 M. PALAIS Jean-Christ. - Chemin des Bisots - Corcelles-en-Beaujolais  
 M. BOULAND Joël - Le bourg - Dracé  
 M<sup>me</sup> PARDON Fatima - 06 50 10 51 15 - Bourchanin Saint-Didier/Chal  
 M<sup>me</sup> JANIN Christine - 96 rue des Écoles - Corcelles-en-Beaujolais  
 M. CADOT Serge - 10 rue Cdt Bianchetti - Belleville  
 M. JAMBON Richard - La Condemine - Corcelles-en-Beaujolais  
 M<sup>me</sup> JANIN Christine - 96 rue des Écoles - Corcelles-en-Beaujolais

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

BONJOUR Célian.....28 mai  
 COURTOIS Evan .....4 mai  
 FORCHI Tysiano Antonio Martial.....1<sup>er</sup> octobre  
 GALLET Tess.....23 avril  
 GUTTY Maxime .....19 septembre  
 MORTIER Eloane .....16 juillet  
 ODEFREY Victoria Mireille Monique .....9 février  
 SOUZY Lena.....28 juin  
 VINCENEUX Zoé Madeleine Marcelle .....26 juin  
 JOUREL Leni Sébastien.....13 octobre  
 JONCHIER Manon Juliette Claudine.....27 octobre  
 RODOT Yohan.....27 décembre

### MARIAGES

HUMBERT Anthony et MILLET Elodie .....25 juin  
 GUTTY Laurent et LOPEZ Valérie, Patricia....9 juillet  
 MICHAUD Dorian et  
 VOILLEQUIN Cindy, Anita, Ghislaine .....30 juillet  
 MEUNIER Yann, Marc et  
 LAMOTTE Céline, Claudine.....17 septembre

### DÉCÈS DANS LA COMMUNE

CHRISTINAT Pierre André.....10 mai  
 DESCOURS Maria-Josephthe.....22 avril  
 JOLY Chantal .....9 février



## Nos missions

- Soins à la faune sauvage
- Suivi sanitaire des populations d'animaux sauvages
- Sensibilisation du public à la protection de la faune sauvage par le biais des oiseaux trouvés et des conseils téléphoniques
- Participation au maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées
- Formations (vétérinaires, pompiers...)

## Nos actions depuis l'ouverture

- Plus de **20 000** oiseaux accueillis
- **175** espèces d'oiseaux différentes, parfois rares ou menacées
- Plus d'une **dizaine** de maladies régulièrement diagnostiquées, dont plusieurs représentant un risque important pour la santé humaine
- Plus de **100 000** personnes sensibilisées via les conseils téléphoniques
- Plus de **150 000** visites sur notre site internet depuis 2007
- Plus de **300** professionnels formés

## Fonctionnement

Ouvert 7 jours sur 7 – 365 jours par an  
Zone d'intervention : Rhône, Loire, Ain (sauf pays de Gex et Nord), Nord Isère

## Coût du service

Gratuit pour les particuliers ayant récupéré un oiseau.

Le coût de revient pour l'association est en moyenne de 80 euros par oiseau.

## Des hommes...

- **1300** adhérents
- De **nombreux** partenaires publics et privés
- Environ **80** bénévoles
- Entre **3** et **5** salariés



## Des équipements...

- **550 m<sup>2</sup>** de locaux dont seulement 100 m<sup>2</sup> aménagés
- Plus de **2800 m<sup>2</sup>** de volières en cours de construction



CSOL - Ronzière - Le Satinaire - 69490 Saint-Forgeux

Tél. 04 74 05 78 85 - [csosl@free.fr](mailto:csosl@free.fr) - <http://csosl.free.fr>

N°SIRET : 41478185600029 - Date d'ouverture : 26 février 1998

## À CORCELLES, LES CORBILLARDS D'ANTAN

De toute Antiquité, les hommes ont attaché beaucoup d'attention au culte des morts, pratiquant tantôt l'inhumation, tantôt l'incinération.

Les romains plaçaient des mausolées en bordure des routes sortant des villes, créant ainsi des cimetières dans la campagne. Dès que les premières paroisses furent créées, vers l'an mil, sur un sol devenu sacré, les défunts furent enterrés tout à côté. Des porteurs se chargeaient du corps du disparu entre son domicile et le centre du village, se reposant parfois sur une pierre plate appelée la pierre des morts et installée à cet effet à un carrefour important.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, on jugea contraire à l'hygiène la présence d'un cimetière au milieu du village et on en fit le transfert à l'extérieur. C'est à ce moment que se créèrent des sociétés de pompes funèbres. Le corbillard mené par un ou plusieurs chevaux, plus ou moins décorés de panache et de couvertures suivant la classe de la cérémonie, suivi d'un long cortège de famille et d'amis, gagnait lentement le nouveau lieu de sépulture. Cette cérémonie coûtait cher et au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, dans une période entre les deux guerres qui était difficile en raison des problèmes économiques, le maire de Corcelles de ce temps, eut l'idée de demander à un habitant de la commune de se charger de cette organisation.

Joseph Remuet, avec sa jument Poulette, accepta et désormais en costume noir de ses noces, assis sur un char à banc bien astiqué, et après avoir verni les sabots de Poulette, accompagna les habitants de Corcelles à leur dernière demeure pour une dépense très réduite.

Un corbillard d'occasion fut acquis par la commune. Joseph Remuet en assura la conduite, puis se furent Benoît et Aimé Bonjour, père et fils.

L'aisance revenant, les pompes funèbres reprirent leur service. Tout se motorisa, du corbillard au déplacement de la famille et des amis. Les pompiers de la commune qui faisaient fonction d'ordonnateur et de porteurs, eux aussi se transformèrent en service professionnel.

Les conseillers municipaux, Joseph Remuet, Poulette se sont à leur tour endormis pour l'éternité rejoignant pour toujours la terre de leurs ancêtres.



*Grand-père Joseph Remuet*

M<sup>me</sup> ODIN

Bleu, bleu, est bleu le coin d'azur qui me fait signe,  
bleu le sulfate de ma vigne  
et bleu ton regard radieux  
comme le message d'un dieu.

Blanc, blanc, est blanc le manteau rude de l'hiver  
blanc le bouton à peine ouvert  
blanc de vieillesse et de misère.  
Blanc le voile de la rosière.

Rouge, rouge, bien rouge le raisin  
dont le fécond se ceint.  
Rouge de sacre et de massacre.  
Rouge de la flamme dans l'âtre.

Un peu de bleu, un peu de blanc un peu de rouge,  
de ces couleurs je veux composer un tableau  
où je peindrai le bien, le mal, le laid, le beau  
je l'accrocherai au ciel beaujolais...  
ou je le scellerai dans mon tombeau.

19/04/1966  
La dernière poésie d'Elisé Portal,  
décédé le 26 mai 1966



# NOS CORCELLONS À L'HONNEUR



Bénévoles du marathon 2011

Participants au marathon 2011



Bénévoles  
à l'embellissement  
de la commune





Document édité par la Mairie de Corcelles-en-Beaujolais  
124 rue de la mairie - 69220 Corcelles-en-Beaujolais  
Conception et réalisation DG PROMO - 69220 Belleville  
Bulletin n° 5 - Janvier 2012 - Tirage en 430 exemplaires - Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2012  
Toute reproduction, même partielle, de ce document est interdite.

IMPRIM'VERT®



Photos Chaintreuil